



Introduction

Il est important de spécifier que dans le cadre de cette commission parlementaire, les partenaires du RSF « Réseau sans fluor » se sont concertés pour que la somme de leurs mémoires couvre tous les aspects du dossier. Lors de la commission parlementaire, il est important stratégiquement que le premier partenaire du RSF qui se présentera devant les commissaires leur signale ce choix, en livrant d'entrée de jeu le petit texte suivant :

« Avant de vous livrer notre mémoire, il est important de vous mentionner que La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau Eau Secours! adhère au « Réseau sans fluor » qui est constitué de l'ensemble des personnes, comités, groupes et organismes donc l'objectif commun est que la présente commission parlementaire statue sur la nécessité d'abolir le programme de fluoration de l'eau potable. Dans le cadre de cette commission, vous pouvez considérer que la somme des mémoires des participants au « Réseau sans fluor » présente l'ensemble des aspects scientifiques, éthiques, légaux, sanitaires, économiques et sociaux de la fluoration ».

Ultérieurement, chaque partenaire qui présentera son mémoire devra simplement ajouter la phrase : ***« Nous sommes un des membres du Réseau sans fluor »*** à la fin de son mot d'introduction.

La fluoration de l'eau potable
Une mesure de plus en plus contestée

Présenté par La Coalition *Eau Secours!*

À

La Commission de la santé et des services sociaux

Par : Martine Chatelain, présidente
Jean-Yves McGee comité, de coordination

22 avril 2013

Table des matières

Introduction	3
Présentation de l'organisme	3
Résumé du mémoire	3
Implication de la Coalition <i>Eau Secours!</i> dans le dossier de la fluoration	4
Information et sensibilisation	5
Eau Secours! interpellée par les citoyen(ne)s	6
Suivi politique	7
La contestation s'accroît	8
La fluoration, un dossier d'envergure internationale	8
Conclusion	9
Recommandations	9
Annexe 1, Lettre au maire Labeaume	
Annexe 2, Communiqué Gatineau	
Annexe 3, Résumé de la position d'Eau Secours! à la commission de Gatineau sur le fluor	
Annexe 4, Lettre à la commission de l'environnement de Longueuil	
Annexe 5, Lettre à la Mairesse de la ville de Lévis	
Annexe 6, Lettre de félicitations au maire de Sainte-Marie	
Annexe 7, « POUR UNE EAU SANS FLUOR »	
Annexe 8, 9, 10, 11 Affichettes pour kiosques	
Annexe 12, Affiche « Non au fluor dans l'eau / Zéro fluor = Zéro risque	
Annexe 13, Vignette pour le site internet	
Annexe 14, Organisation de soirées d'information	
Annexe 15, Publication d'articles	
Annexe 16, 17, 18, 19, 20 Émission de communiqués	
Annexe 21, 22, 23 Exemple d'une demande d'accès à l'information	
Annexe 24, Moratoire décrété par la ville de Mont-Joli	
Annexe 25, Commission parlementaire sur la question du fluor	
Annexe 26, Article du programme du PQ	
Annexe 27, Bilan des engagements élections 2012	
Annexe 28, Engagements du PQ	
Annexe 29, Liste des 63 municipalités	
Annexe 30, 31 Deux exemples de résolutions	
Annexe 32, Situation de la fluoration au Québec et au Canada	
Annexe 33, L'OMS et la fluoration	
Annexe 34, Déclarations officielles sur la fluoration dans les pays européens	
Annexe 35, Liste des experts scientifiques	

Introduction

La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau *Eau Secours!* remercie la commission de lui permette d'exprimer son opposition à la fluoration de l'eau potable. Son mémoire porte sur le rôle qu'elle a joué et joue encore dans ce dossier controversé ; il s'attarde à mettre en évidence la légitimité de ses revendications.

Présentation de l'organisme

La Coalition a été fondée en mars 1997 suite à la lutte citoyenne qui a permis de contrer la privatisation des services d'eau de la ville de Montréal. L'organisme est constitué de 1708 membres individuels, de 266 groupes (dont 47 nationaux) et de 87 Porteurs et Porteuses d'eau dont la notoriété est mise au service de la cause de l'eau. Ainsi, le nombre de personnes pouvant être rejointes par la Coalition *Eau Secours!* est supérieur à 1,5 million. La Coalition est identifiée comme un organisme de défense des droits et, à ce titre, elle est de toutes les luttes citoyennes qui touchent l'eau et sa gestion responsable, tant au niveau municipal que provincial.

Depuis sa naissance, elle n'a cessé de s'impliquer dans les dossiers dans lesquels la gestion de l'eau est en cause ; celui de la fluoration est actuellement un de ses dossiers prioritaires.

Résumé du mémoire

L'aspect purement scientifique de la fluoration sera traité par les experts ; ici, nous abordons spécifiquement la question de la contestation, qui croît à mesure que la population concernée est informée. La Coalition est très présente dans toutes les démarches citoyennes visant à mettre un terme à cette pratique qu'elle juge inappropriée et dangereuse.

Les citoyen(ne)s sont les premiers concernés par la fluoration, ils sont en droit de la contester et de la refuser. Le peu de connaissances objectives qui leur sont transmises fait en sorte de créer des conflits entre eux et les autorités municipales, ainsi qu'avec les autorités gouvernementales, qui ont le mandat d'implanter la fluoration sur l'ensemble du territoire québécois ; voilà pourquoi la sensibilisation, par la production et la distribution de documentation ainsi que par l'organisation de séances d'information, constitue une partie importante de notre action comme organisme engagé dans la défense de leurs droits.

Loin de se résorber, l'opposition à la fluoration s'amplifie à mesure que des liens s'établissent entre les groupes de citoyens et les municipalités qui la mettent en doute. La pétition à l'origine de la présente commission parlementaire est la résultante d'un mouvement concerté qui dépasse largement le mécontentement d'un petit groupe de citoyens isolés dans leur municipalité. C'est des quatre coins de la province que provient maintenant la résistance ; la Coalition est interpellée par des citoyen(ne)s qui se regroupent et demandent son appui dans leurs démarches destinées à faire valoir leur droit à une eau exempte de produits chimiques indésirables. Cette contestation de la fluoration a également lieu dans le reste du Canada et au niveau international.

Ultimement, l'issue du dossier de la fluoration est de nature politique. Un des rôles de la Coalition *Eau Secours!* est donc de faire des représentations à ce niveau. À la lumière de faits documentés et d'arguments scientifiques basés sur une documentation abondante, et suite aux avis de plusieurs chercheurs, la Coalition a tiré la seule conclusion qui s'imposait à son questionnement au sujet de la fluoration : l'exigence de sa cessation rapide. Elle vous demande donc d'utiliser votre pouvoir pour régler cette question qui traîne depuis trop longtemps.

Implication de la Coalition *Eau Secours!* dans le dossier de la fluoration

C'est en 2008 que, suite à de nombreuses demandes d'intervention provenant de ses membres, la Coalition *Eau Secours!* décide de s'impliquer dans le dossier de la fluoration. Elle engage une chercheuse pour produire un rapport sur la fluoration et son impact sur l'environnement. Les résultats de cette recherche indépendante la conduisent à prendre position contre la fluoration et à demander son interdiction. En tant qu'organisme national, elle a, depuis lors, suivi le dossier de près et est intervenue régulièrement auprès des élus municipaux et gouvernementaux pour faire valoir le point de vue de citoyens et citoyennes qui, comme elle, s'inquiètent des effets et risques associés à cette mesure controversée.

- C'est ainsi qu'en 2008 *Eau Secours!* supporte les citoyens de Québec dans leur lutte pour que cesse la fluoration de leur eau potable (réf. Annexe 1, lettre au maire Labeaume).

- La même année, *Eau Secours!* fait pression sur la ville de Gatineau pour que la question soit débattue à l'échelle provinciale - il a fallu attendre la commission parlementaire actuelle pour qu'enfin notre demande soit entendue (réf. Annexe 2, communiqué Gatineau) -. En mars 2009, *Eau Secours!* dépose sa position à la commission de Gatineau sur la fluoration ; elle met en évidence l'inutilité d'ajouter des fluorures à l'eau potable, recommande l'adoption du principe de précaution, s'interroge sur la responsabilité légale de la ville et l'incidence de la fluoration sur la fluorose dentaire (réf. Annexe 3, Résumé de la position d'*Eau Secours!* à la commission de Gatineau sur le fluor).

- En 2009 également, dans une lettre envoyée à la vice-présidente de la Commission de l'environnement et de l'aménagement de l'agglomération de Longueuil, *Eau Secours!* félicite la municipalité de sa décision de ne pas fluorer l'eau potable, rappelant que le fluor est une substance toxique et que de nombreuses études scientifiques démontrent ses effets nocifs pour la santé et l'environnement (réf. Annexe 4, Lettre à la commission de l'environnement de Longueuil).

- La même année, une lettre est envoyée à la Mairesse de la ville de Lévis pour la sensibiliser à la fluoration et ses effets sur la santé des citoyennes, des citoyens et de leur environnement : « Le fluorure n'agit que s'il est en contact avec les dents et il n'est pas nécessaire de l'ingérer. Pourquoi fluorer 100% de l'eau potable lorsque moins de 1% de cette eau est bue ou utilisée pour l'alimentation? On connaît peu les conséquences de la bioaccumulation du fluor, un produit toxique, dans les organismes vivants et dans la nature... » (réf. Annexe 5, Lettre à la Mairesse de la ville de Lévis). La même lettre est envoyée aux maires des municipalités qui songent à fluorer leur eau potable (Sainte-Marie, Trois-Rivières, Richmond et Saguenay). Suite à cette lettre, la municipalité de Sainte-Marie

décide de ne pas aller de l'avant avec la fluoration (réf. Annexe 6, Lettre de félicitations au maire de Sainte-Marie).

Information et Sensibilisation

Un des buts de la Coalition *Eau Secours!* est « ***l'amélioration des compétences citoyennes des citoyens*** ». Au cours des 15 années de notre présence dans l'espace public, nous avons toujours accordé une importance particulière à cette dimension. Que ce soit par la publication de brochures et de dépliants, par l'organisation de conférences ou de débats publics, par la production d'affiches ou de vignettes, par la formation par les pairs ou par la tenue de kiosques aux quatre coins de la province, les objectifs d'éducation, d'information et de sensibilisation ont toujours été à l'origine de nos démarches.

Nous avons été très actifs, informant et sensibilisant la population et les élus au sujet des méfaits de la fluoration, tout en promulguant les saines habitudes alimentaires et d'hygiène buccale comme solutions logiques et sans risque au problème de la carie dentaire.

Actions posées pour atteindre cet objectif :

- Production de deux dépliants, un en français et l'autre en anglais intitulés respectivement « POUR UNE EAU SANS FLUOR » <http://eausecours.org/wp-content/uploads/2012/06/depliant-fluor.pdf> et « NO FLUORIDE IN MY WATER »; <http://eausecours.org/wp-content/uploads/2012/06/dep-fluor-ang.pdf> ;
- Production d'une brochure (Réf. Annexe 7 « POUR UNE EAU SANS FLUOR » http://eausecours.org/wp-content/uploads/2012/06/fluor_2010_final.pdf. En novembre 2010, une copie de cette brochure est envoyée à tous les maires et conseillers des villes fluorées, à tous les CRE du Québec, à L'UMQ, à FQM à toutes les ZIP, aux Comités environnement des Universités du Québec, à l'exécutif de l'Ordre des dentistes du Québec et à tous les groupes membres de la Coalition *Eau Secours!* ;
- Production d'affichettes servant à sensibiliser la population dans le cadre des nombreux kiosques que nous tenons lors de différents événements, de journées spéciales, de salons etc. (réf. Annexe 8, 9, 10, 11) ;
- Production d'une affiche 16 X 24 « NON AU FLUOR DANS L'EAU / ZÉRO FLUOR = ZÉRO RISQUE) (réf. Annexe 12) à la demande des citoyens de Mont-Joli ;
- Production de vignettes pour notre site internet (Annexe 13) ;
- Organisation de soirées d'information (réf. Annexe 14) ;
- Publication d'articles (réf. Annexe 15).

La population, n'a pas à subir la fluoration de l'eau potable dans sa municipalité qui, généralement, connaît peu ou pas du tout la question. D'où l'importance, comme nous réclamons depuis plusieurs années, d'un débat public afin que la population soit en mesure de porter un jugement sur la fluoration de l'eau.

La Coalition Eau Secours! interpellée par les citoyen(ne)s

En tant qu'organisme en défense des droits, *Eau Secours!* a toujours été sensible et attentive aux demandes d'aide et de support qui lui viennent des citoyen(ne)s. Dans le cas de la fluoration, plusieurs citoyens de diverses municipalités ont fait appel à nous pour les conseiller et les accompagner dans leur lutte pour empêcher que leur eau soit fluorée, ou pour obtenir l'arrêt de la fluoration de leur eau. Que ce soit dans le cas de Châteauguay, de Mont-Joli ou de Richmond, nous avons répondu à l'appel, en mettant nos ressources au service des comités de citoyens. Nous avons toujours considéré que les luttes citoyennes devaient se faire sur le terrain, et par les citoyens ; il est cependant rassurant et encourageant pour eux de savoir qu'un organisme national les supporte et effectue parallèlement la même lutte au niveau national.

Les actions citoyennes se traduisent, entre autres, par la signature de pétitions. Les communiqués de presse et les lettres d'opinion font également partie des moyens d'exprimer ses opinions et de faire valoir ses droits. À notre avis, les citoyen(ne)s doivent pouvoir choisir, sans contrainte ni préjudice, de boire ou non de l'eau fluorée. Dans les faits, ce choix n'existe pas dans les municipalités où l'eau est fluorée. Quelle est la solution pour l'éviter aux bébés, aux gens souffrants d'allergies ou de diabète pour qui les fluorures sont contre-indiqués ? Qui contrôle les doses administrées en fonction de la quantité d'eau ingurgitée ? Pourtant, aucun médecin ne prescrit un médicament sans en préciser la fréquence et le dosage. La liberté de choix est donc, pour nous, un enjeu fondamental et incontestable de ce débat. *Eau Secours!* seconde les citoyens en suivant l'évolution du dossier de près et en faisant des interventions médiatiques (Réf. Annexe 16, 17, 18, 19, 20 Émission de communiqués).

La Coalition a également développé une expertise qui lui permet de monter un dossier bien étoffé sur l'état de la situation spécifique à une municipalité. Ses recherches se traduisent par des demandes d'accès à l'information (réf. Annexe 21, 22, 23, Exemple d'une demande dans le cas de la ville de Châteauguay).

La synergie développée entre les comités locaux et la Coalition engendre des résultats qui illustrent que le pouvoir citoyen est une réalité impossible à ignorer (réf. Annexe 24 Moratoire décrété par la ville de Mont-Joli, Annexe 25 Commission parlementaire sur la question du fluor).

Suivi politique

« Contribuer à une politique globale et intégrée de l'eau dans une perspective de santé des populations et des écosystèmes » est un autre des objectifs de la Coalition. De nombreux arguments scientifiques contredisent la thèse selon laquelle les fluorures dans l'eau potable sont bénéfiques pour la santé publique et sans effet observable pour l'environnement, et nous réfutons fermement la position de l'Agence de la Santé publique, qui profite de son statut auprès du Ministère de la santé et des services sociaux pour imposer une mesure très contestée.

« S'assurer que ce projet de politique soit soumis à l'ensemble des citoyens, pour être suivi d'un projet de loi avec réglementation et des outils de contrôle et d'évaluation »

conséquents ... et ... s'assurer que les enjeux, tant locaux, nationaux qu'internationaux soient exposés de façon transparente et limpide dans le cadre d'un véritable débat public» font aussi partie de notre mission.

La démocratie exige un débat public qui permet à l'ensemble de la population du Québec de se prononcer sur la fluoruration comme méthode de traitement de la carie dentaire. Les municipalités sont très mal placées pour prendre une décision sur un sujet qui outrepassse leur compétence. Curieusement, au cours de toutes nos expériences, jamais un comité pro-fluoruration ne s'est formé pour faire contrepoids aux comités de citoyens inquiets qui refusent qu'on leur impose d'ingurgiter des fluorures quotidiennement, à leur corps défendant.

La Coalition *Eau Secours!* a déjà demandé à être entendue par les responsables du dossier à l'Agence de la Santé publique. En 2010, Martine Chatelain, actuelle présidente et Édith Lacroix, vice-présidente à la recherche, ont rencontré, au nom de la Coalition, le Dr Alain Poirier, directeur du département de la santé publique et le Dr Fortin, dentiste en chef de la santé publique, en présence d'observateurs du ministère de l'environnement. Lors de cette rencontre, nous avons demandé l'arrêt de la fluoruration et on nous a répondu que la décision appartenait à chacune des municipalités et que l'objectif demeurerait la fluoruration de 50% des municipalités en 2012. Nous avons alors spécifié que la santé publique retrouverait *Eau Secours!* sur le terrain, dans chacune des municipalités, et que nous aurions préféré une position claire du gouvernement provincial, parce que les élus municipaux n'ont pas les connaissances ni les compétences pour se prononcer sur le sujet.

Au-delà des considérations scientifiques dont les conclusions nous semblent évidentes, la décision ultime de mettre un terme à la fluoruration de l'eau potable est de nature politique. À notre grand plaisir, nous constatons que le programme officiel du PQ « Agir en toute liberté », à l'article 5.6 t) « La protection de l'eau », mentionne textuellement : « **Modifiera la loi pour interdire la fluoruration de l'eau potable** » (réf. Annexe 26 Article du programme du PQ). De plus, dans le cadre de la campagne électorale du 4 septembre dernier, des groupes environnementaux, dont la Coalition Eau Secours!, ont demandé aux différents partis politiques de répondre à un questionnaire de façon à enregistrer leurs engagements sur différents sujets touchant l'écologie. Dans le cadre de cet exercice, on peut lire qu'un gouvernement du Parti Québécois s'engage à « **interdire la fluoruration de l'eau potable** » (réf. Annexe 27 Bilan des engagements élections 2012, Annexe 28 Engagements du PQ) <http://www.rqge.qc.ca/sites/www.rqge.qc.ca/files/QC2012-Analyse-Coalition-environnement-2.pdf>. Tout nous porte à espérer que, maintenant au pouvoir, le Parti Québécois respectera son engagement de cesser la fluoruration de l'eau potable. Le gouvernement a le pouvoir de décréter un moratoire sur la fluoruration, le temps de rédiger la loi dont il fait état dans ses engagements électoraux.

La contestation s'accroît

Outre les municipalités où la contestation citoyenne est établie et menée par un comité organisé et actif (Richmond, Trois-Rivières, Mont-Joli et Châteauguay), nous recevons des signaux et des demandes de support de plusieurs autres municipalités, qui témoignent du fait que les inquiétudes vont en s'accroissant (La Prairie, Lévis, St-Georges-de-Beauce). Le vrai débat à l'échelle nationale doit absolument se faire car, dès que les citoyen(ne)s sont adéquatement informés, ils réagissent et agissent pour faire valoir leurs droits fondamentaux à refuser une médication qu'ils jugent impropre à leurs besoins et dangereuse pour leur santé.

Dans le cadre des actions qui ont amené le « Regroupement des citoyens et citoyennes pour une eau saine à Richmond » à initier la pétition demandant la présente commission parlementaire, soixante-dix municipalités, celle d'Amqui en tête, ont voté une résolution appuyant la démarche entreprise par le comité de Richmond. Ce geste concret et éloquent de 70 municipalités regroupant 122 254 citoyens et citoyennes doit être reçu comme une fin de non-recevoir très claire de la fluoration (réf Annexe 29 Liste des 70 municipalités, Annexe 30, 31 Deux exemples de résolutions).

La contestation ne date donc pas d'hier et rien ne laisse penser qu'elle diminuera, bien au contraire. Il n'est donc pas judicieux que le MSSS, par l'entremise de son agence de Santé publique, persiste dans son objectif de fluorer 50 % des municipalités à coup de subventions. L'annexe 32 présente la situation de la fluoration, tant québécoise que canadienne, et illustre à quel point la fluoration de l'eau potable est un sujet litigieux au Québec.

La fluoration, un dossier d'envergure internationale

La fluoration de l'eau potable suscite la controverse à l'échelle mondiale depuis le début de son utilisation comme méthode de prévention de la carie dentaire. La seule issue à cette contestation est l'abolition pure et simple de cette méthode de traitement douteuse. Nous croyons donc important ici de donner un portrait succinct mais significatif de tous ceux, groupes, experts scientifiques, organismes, ou même pays, réfutent et refusent d'accepter que l'eau potable soit fluorée.

Au sein de gros organismes comme l'OMS, on note de sérieuses réserves au sujet de l'efficacité de la fluoration (réf. Annexe 33 L'OMS et la fluoration). Dans le cas de l'Europe, de nombreux pays ont rejeté et interdit la fluoration par une déclaration officielle. (réf. Annexe 34 Déclaration officielles sur la fluoration, par les fonctionnaires de plusieurs pays européens). De très nombreux experts scientifiques des quatre coins du monde ont aussi fait des études et publié de nombreux rapports, essais, mémoires, affidavits et thèses pour défendre et prouver la position de l'élimination de la fluoration (réf. Annexe 35 Liste des experts scientifiques).

Conclusion

Notre expérience nous indique qu'au Québec la population, lorsqu'elle est informée, rejette la fluoruration comme moyen de prévenir la carie dentaire ; elle conteste les tentatives faites pour lui imposer cette mesure et réclame la liberté de choix.

Le nombre de municipalités ayant abandonné cette pratique ou qui sont en lutte pour qu'elle cesse est en croissance. Dans la mouvance de la pétition qui a permis cette commission parlementaire, 70 municipalités ont voté une résolution demandant l'interdiction de la fluoruration.

Laisser le choix de l'implantation de la fluoruration aux élus municipaux est un manque de courage politique. La décision des municipalités est alors souvent économique et basée sur l'attrait des subventions offertes pour remettre à niveau les installations de filtration. Les élus municipaux ne possèdent pas les connaissances nécessaires pour prendre ces décisions et administrer un produit aussi dangereux. Le gouvernement doit prendre ses responsabilités en déposant une loi claire et interdire la fluoruration de l'eau potable pour éviter les conflits locaux, sources de tensions inutiles dans les municipalités du Québec.

Recommandations

- Que le gouvernement interdise la fluoruration;
- Que le gouvernement décrète dès maintenant un moratoire complet de la fluoruration de l'eau potable sur son territoire ;
- Que, par mesure d'équité, il renonce à demander un remboursement aux municipalités qui, de bonne foi, ont signé une entente ;
- Que l'argent économisé par l'arrêt de la fluoruration soit investi dans l'information, la formation et la sensibilisation à une saine hygiène buccale et alimentaire.

Annexe 1



Fluoration de l'eau à Québec

Monsieur le Maire ... un peu de baume sur les étiquettes je vous en prie!

Montréal, le 27 mars 2008,

À l'attention du maire de Québec, Régis Labeaume

Au sujet de la fluoration de l'eau à **Québec**, la lecture des récents journaux est loin de nous avoir édifiés. Vous accusez l'opposition de faire du « *Terrorisme écologique* » « *Honte au Renouveau municipal* ». Qu'est-ce que ce langage, y a-t-il eu mort d'homme? Serions-nous en pleine démagogie? À cet égard, nous pourrions vous qualifier de « terroriste économique », à vouloir continuer à fourguer aux citoyens et citoyennes de Québec des résidus que l'industrie de l'aluminium souhaite rentabiliser.

Allons! Croyez-vous vraiment que les débats doivent se faire ainsi, seriez-vous dans le camp de certains hockeyeurs : à défaut de gagner sportivement, nous les battons aux poings ou aux mots...?

Le débat à Québec est mal engagé et voilà pourquoi l'opposition à l'Hôtel de Ville a raison. Ce genre de décision doit se prendre au niveau provincial. Qu'est-ce qui a bien pu piquer la **Santé publique du Québec** pour se lancer dans cette histoire municipale. Ne sont-ils pas très occupés avec l'épidémie de cancer à **Shannon**, ont-ils terminé l'analyse de la santé des résidents de **Roxton Pond** qui ont bu de l'eau aux hydrocarbures pendant trente ans, ont-ils terminé l'analyse des puits artésiens de **Chaudière/Appalaches** et leur niveau cancérigène de nitrite-nitrate et où en sont-ils avec leur campagne de peur à propos du plomb dans les tuyaux des aqueducs, pas dans les résidences privées et pas dans toutes les villes?

Passons à autre chose. Ici à **Eau Secours!** nous savons au moins une chose : le dossier est provincial, comme celui de la malbouffe, comme celui du cancer, comme tous ces dossiers que des ministres en mal de coupures de budget tentent de refiler aux « *Villes et villages en santé* ».

On veut nous faire pleurer avec les enfants pauvres qui auraient trop de caries?... Que dit monsieur le **ministre de la Santé** à propos de tous les enfants qui boivent de l'eau et dont les résidences ne sont pas raccordées à un réseau d'aqueduc de ville?... On les laisse tomber...comme l'ont fait les politiciens qui ont aboli le système de soins dentaires pour tous (universel). Dès lors, les enfants pauvres et leurs parents ont été laissés à eux-mêmes.

La Coalition **Eau Secours!** n'est pas prête pour l'instant à recommander la fluoration. Nous examinons présentement ce sujet de façon très approfondie.

Déjà nous savons que la consommation résidentielle ne représente qu'un pourcentage de la consommation d'eau totale. Et, sur le plan de la consommation résidentielle, moins

de 1 % de l'eau destinée à la résidence est bue ou utilisée pour l'alimentation. L'eau sert à 30 % pour la toilette, à 30 % pour l'arrosage et la piscine, à 20 % pour le lavage des vêtements et de la vaisselle et à 19 % pour les bains et douches. Est-ce que cela vaut la peine de rajouter un autre produit chimique pour un très petit pourcentage d'utilisation? Il faut également tenir compte de tous ceux qui se brossent les dents et pour qui cet ajout n'est pas de même que de tous les impacts de la fluoration sur la faune et la flore. Bref, nous sommes loin d'être convaincus que c'est la bonne solution pour régler le problème dentaire de la population à risque. Ceux qui vendent le fluor sont assurément ceux qui ont le plus à gagner. Et, que dire de la rumeur relative à l'intérêt dans ce dossier des producteurs d'aluminium, qui sont les principales sources de rejet de fluor dans l'environnement?

Au lieu de dépenser des centaines de milliers de dollars sur une base annuelle pour fluorer l'eau, les municipalités devraient peut-être suggérer au **ministre Couillard** de tenter de sensibiliser les services de garde des écoles supervisées par le **ministère de l'Éducation** qui interdisent le brossage des dents aux enfants à l'heure du lunch et, pourquoi ne pas offrir des brosses à dents et des tubes de pâte dentifrice aux familles dans le besoin! Ce serait trop simple!

D'ici une décision provinciale, Monsieur le Maire, je vous demande de pondérer vos épithètes à l'égard de vos concitoyens.

André Bouthillier,

président *Eau Secours!*

Annexe 2



Communiqué

Coup de force anti-démocratique à Gatineau. La Ville refuse de dévoiler les noms des spécialistes qui la conseillent quant à la fluoration de l'eau et cela pour les 15 prochaines années!

Nationale, le 31 mars 2008 – La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – *Eau Secours!* s'indigne de l'attitude cavalière de la ville de Gatineau qui refuse de répondre à la demande d'accès à l'information déposée par la Coalition. Le 1er avril prochain, la Ville tiendra une rencontre à laquelle seront exclus les points de vue autres que celui du comité Villes et villages en santé. Cette dernière a d'ailleurs refusé à la Coalition *Eau Secours!* la demande d'être entendue.

Le 26 février 2008, Pierre Phillion, conseiller municipal et responsable du dossier, déclare dans les médias : « *Tous les experts qui ont défilé devant la commission sont en faveur de la fluoration* ». N'ayant pas été invité à défilé, *Eau Secours!* a demandé de faire entendre Monsieur Gilles Parent, ND,A, un des spécialistes de la question. N'ayant toujours pas d'invitation, la Coalition a quand même demandé la liste des spécialistes invités.

La Ville a répondu par lettre à *Eau Secours!* en des termes dignes de la plus belle langue de bois : « *...les informations demandées constituent des mémoires de délibérations d'un conseil d'administration ou de l'un de ses membres et ne peuvent être communiquées jusqu'à l'expiration d'un délai de quinze ans de leur date* ».

Les membres d'*Eau Secours!*, plus particulièrement ceux de Gatineau s'inquiètent du manque de transparence de leurs dirigeants et sont en droit de se questionner sur la motivation qui les incite à cacher les noms des promoteurs à la fluoration de l'eau. Si l'intérêt est vraiment d'assurer la santé de la population, pourquoi refuser d'entendre ceux qui se préoccupent des effets pervers de la fluoration? N'y a-t-il pas prudence élémentaire d'examiner toutes les facettes de la question?

Bien qu'elle ne soit pas encore prête à approuver ou proscrire la fluoration de l'eau, la Coalition *Eau Secours!* défend le fait que les décisions dans ce dossier de santé publique doivent être traitées provincialement. Advenant que la fluoration soit un bienfait pour la santé publique, pourquoi traiter le dossier localement et en priver l'ensemble de la population du Québec?

Eau Secours! la Coalition pour une gestion responsable de l'eau demande donc, publiquement, que la ville de Gatineau réfère le dossier au niveau provincial. Le fluor dans l'eau potable, non ingéré par les humains et rejeté dans les eaux usées d'une ville, se retrouve en fin de course dans un cours d'eau près de chez vous.

Annexe 3



Résumé de la position d'Eau Secours! sur la synthèse pour les travaux de la Commission de Gatineau sur la fluoration

24 mars 2009

Les informations qui se trouvent dans le tableau de synthèse correspondent en parti à la présentation de la Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau - *Eau Secours !* à la Commission de Gatineau. L'information y est exacte, mais incomplète. La synthèse comporte d'importantes lacunes en omettant certains aspects essentiels soulevés lors de la présentation d'*Eau Secours !*

La synthèse met l'accent sur l'efficacité de la fluoration sur la carie dentaire. Toutefois, cette efficacité est remise en question. De plus, elle n'aborde pas les effets sur la santé générale et sur celle de l'environnement. Nous questionnons la légalité d'un produit toxique ajouté à l'eau potable. Affecter l'environnement peut avoir de graves conséquences sur la santé humaine. La question que doit se poser la Commission est : pourquoi devrait-on fluorer l'eau potable ?

L'inutilité d'ajouter des fluorures à l'eau potable

La synthèse laisse voir que des rapports défavorables à la fluoration qui font autorité, tels la Révision de l'Université York et celui du Medical Research Council (Angleterre), ont été ignorés. Ni la Commission, ni la population ne connaissent ces résultats qui mettent en doute l'efficacité de la fluoration sur la carie dentaire.

Le principe de précaution

La synthèse de Golder ne semble pas avoir eu le temps de consulter les rapports des villes de Montréal, de Longueuil, de Sherbrooke et le rapport du Comité de révision du Conseil du comté du qui auraient pu lui permettre d'établir une grille d'évaluation et une analyse beaucoup plus complètes. Ces villes n'ont pas fluoré l'eau potable en invoquant le principe de précaution.

Les alternatives

La synthèse de Golder a ignoré les autres alternatives plus efficaces que la fluoration de l'eau pour contrer la carie dentaire. Beaucoup plus ciblées, beaucoup moins coercitives, des mesures d'éducation en nutrition ou de dépistage des populations à risque apporteraient des bénéfices plus grands pour la santé en général, en étant sans danger pour l'environnement. Ces programmes sont élaborés dans le rapport du comté du Hampshire.

Responsabilité légale de la ville de Gatineau

Contrairement à ce que laisse entendre les partisans de la fluoration, aucune agence, aucun organisme et aucun fournisseur n'est responsable pour l'innocuité et l'efficacité du produit. La responsabilité de la National Sanitation Foundation se limite à assurer que les produits offerts par les manufacturiers correspondent à certaines normes par rapport à leur nature, à leur qualité et à leur contamination. Elle n'assure pas que le produit soit de qualité alimentaire ou pharmaceutique. La responsabilité légale de la ville de Gatineau quant à l'innocuité des produits servant à la fluoration de l'eau et leur nature exacte n'a pas été abordée dans cette synthèse. La responsabilité légale finale d'ajouter le fluorure, un produit toxique, à l'eau potable reviendra à la ville de Gatineau.

Incidence de la fluorose dentaire

La synthèse de Golder n'a pas souligné l'occultation par les partisans de la fluoration de l'incidence de la fluorose dentaire, des risques pour les jeunes bébés sur le lait maternisé, des risques d'ostéosarcome, de fractures osseuses et d'allergie au fluorure ainsi que les impacts probables sur l'environnement.. Que veut-on cacher à la Commission ?

Quels sont les critères de décision ?

La synthèse ne fournit aucun critère sur l'importance relative des divers arguments : le nombre d'appuis à une position est-il le seul critère à l'avis que rendra la Commission ? Ce point est crucial car la Commission a été sélective dans le choix des représentations et des membres du panel et connaissait le nombre des partisans et des opposants à la fluoration.

De plus, La synthèse est trop restrictive et elle a négligé les aspects majeurs suivants :

- l'évaluation de la rigueur scientifique de l'argumentation présentée ;
- la nécessité d'évaluer l'apport total individuel en fluorure ;
- la nécessité d'évaluer si l'apport ne dépasse pas déjà les besoins ;
- la nature du fluorure utilisé pour la fluoration de l'eau ;
- les effets nocifs sur la santé de la faune, de la flore et des cours d'eau.

La Coalition *Eau Secours!* offre à la Commission sur la fluoration son entière collaboration et souhaiterait que siègent sur la commission au moins deux experts opposants à la fluoration pour permettre une évaluation plus objective du projet de fluoration.

Vous trouverez, ci-joint, l'analyse du docteur Gilles Parent sur le rapport synthèse.

Soyez assurés de notre intérêt à la préservation de la qualité de l'eau dans une perspective de santé publique, de protection de l'environnement et de droits des citoyens.

Martine Chatelain

Coalition *Eau Secours* !

Annexe 4



Mme Monique Gagné

Vice-présidente de la Commission de l'environnement et de l'aménagement de l'agglomération de Longueuil

Montréal, le 9 février 2009

Madame,

La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau - *Eau Secours!* tient à vous offrir ses félicitations suite à la décision de ne pas fluorer l'eau de l'agglomération de Longueuil.

La Coalition s'oppose à la fluoration de l'eau potable des aqueducs et demande au gouvernement du Québec qu'une loi de santé publique l'interdise, car nous jugeons que ce n'est pas la bonne façon d'atteindre l'objectif de santé dentaire. De plus *Eau Secours!*

s'inquiète de la pollution de l'eau à grande échelle par ce produit chimique. Nous revendiquons comme vous que le débat et la décision soient au niveau du gouvernement du Québec et non municipalité par municipalité. Finalement, nous exigeons que tous les points de vue soient entendus dans tous les cas de débat public.

Voilà pourquoi la Coalition Eau Secours! est contre la fluoration de l'eau potable:

- On impose un médicament sans prescription d'un médecin à toute une population qui individuellement n'a pas donnée son consentement et dont le besoin n'est pas identifié.
- Le fluorure ajouté à l'eau est une substance plus toxique que le mercure et de nombreuses études scientifiques démontrent des effets nocifs pour la santé et l'environnement.
- Le fluorure n'agit que s'il est en contact direct avec les dents. Il n'est pas indiqué de l'ingérer.
- Pourquoi fluorer 100% de l'eau potable, lorsque moins de 1% de l'eau est bue ou utilisée pour l'alimentation, donc un très faible pourcentage se retrouve en contact avec les dents.

- On ne connaît pas les conséquences au niveau de la bioaccumulation du fluor, un produit toxique qui se retrouve dans l'eau usée, ainsi que ses conséquences sur l'environnement.

- Le fluorure peut être néfaste pour certaines personnes, dont les personnes âgées, les diabétiques, les personnes souffrant d'insuffisance rénale. Les bébés et les enfants sont également sensibles au fluor. Les effets négatifs que le fluor peut causer sur la santé sont, entre autres, le risque accru de fractures, la réduction du quotient intellectuel et la fluorose dentaire.

- L'eau fluorée n'est pas une mesure nécessaire pour ceux qui se brossent les dents régulièrement. Pour la population qui en aurait besoin, il existe des moyens beaucoup plus efficaces et moins coûteux comme de l'éducation dans les écoles et la distribution de brosses à dents et de dentifrice.

C'est pour toutes ces raisons que la Coalition *Eau Secours!* appuie votre décision de ne pas fluorer l'eau potable et salue votre geste de consultation auprès de la population de Longueuil.

Veuillez recevoir, Madame Gagné, nos meilleures salutations.

Martine Ouellet

Présidente

Eau Secours!

Annexe 5



Mme Danielle Roy Marinelli
Mairesse de Lévis
Montréal, le 20 avril 2009

Madame,

La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – *Eau Secours!* tient à vous sensibiliser sur un dossier important qui concerne la santé des citoyennes et des citoyens de votre ville et de leur environnement, c'est-à-dire la fluoration de l'eau potable. Nous savons que certains secteurs comme St-Romuald, St-Jean-Chrysostome et une partie du secteur Saint-David ont de l'eau potable fluorée. Nous vous demandons de cesser la fluoration dans ces secteurs et de ne pas aller de l'avant pour fluorer l'ensemble de votre réseau.

La Coalition *Eau Secours!* s'oppose à la fluoration de l'eau potable des aqueducs et demande au gouvernement du Québec qu'une loi de santé publique l'interdise, car nous jugeons que ce n'est pas la bonne façon d'atteindre l'objectif de santé dentaire.

Voici pourquoi la Coalition *Eau Secours!* est contre la fluoration de l'eau potable :

- On impose un médicament sans prescription d'un médecin à toute une population qui individuellement n'a pas donné son consentement et dont le besoin n'est pas identifié.
- Le fluorure ajouté à l'eau est une substance plus toxique que le mercure et de nombreuses études scientifiques démontrent des effets nocifs pour la santé et l'environnement.
- Le fluorure n'agit que s'il est en contact direct avec les dents. Il n'est pas indiqué de l'ingérer.
- Pourquoi fluorer 100% de l'eau potable, lorsque moins de 1% de l'eau est bue ou utilisée pour l'alimentation, donc un très faible pourcentage se retrouve en contact avec les dents.
- On ne connaît pas les conséquences au niveau de la bioaccumulation du fluor, un produit toxique qui se retrouve dans l'eau usée, ainsi que ses conséquences sur l'environnement.

- Le fluorure peut être néfaste pour certaines personnes, dont les personnes âgées, les diabétiques, les personnes souffrant d'insuffisance rénale. Les bébés et les enfants sont également sensibles au fluor. Les effets négatifs que le fluor peut causer sur la santé sont, entre autres, le risque accru de fractures, la réduction du quotient intellectuel et la fluorose dentaire.
- L'eau fluorée n'est pas une mesure nécessaire pour ceux qui se brossent les dents régulièrement. Pour la population qui en aurait besoin, il existe des moyens beaucoup plus efficaces et moins coûteux comme de l'éducation dans les écoles et la distribution de brosses à dents et de dentifrice.

De plus *Eau Secours!* s'inquiète de la pollution de l'eau à grande échelle par ce produit chimique. Nous revendiquons que le débat et la décision soient au niveau du gouvernement du Québec et non municipalité par municipalité. Finalement, nous exigeons que tous les points de vue soient entendus dans tous les cas de débat public.

C'est pour toutes ces raisons que nous vous demandons de considérer les dangers reliés au fluor et de cesser la fluoration de l'eau potable dans les secteurs concernés. Pour la Coalition *Eau Secours!*, il est important de préserver la qualité de l'eau dans une perspective de santé publique, de protection de l'environnement et de droits des citoyens. Nous demeurons à votre entière disposition si vous avez besoin d'informations supplémentaires.

Veuillez recevoir, Madame Roy Marinelli, nos meilleures salutations.

Martine Ouellet

Présidente

Eau Secours!

Annexe 6



M Harold Guay
Maire de Sainte-Marie

Montréal, le 18 septembre 2009

Monsieur,

Nous avons appris par le biais du journal Beauce Média du 14 septembre dernier, votre décision de ne pas fluorer l'eau de la ville de Sainte-Marie. La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau - *Eau Secours!* tient à vous offrir ses félicitations suite à cette décision.

La Coalition pense que cette annonce est une bonne nouvelle pour la santé de la population et des écosystèmes, car elle s'inquiète de l'impact de l'ajout à grande échelle d'un produit aussi toxique et bioaccumulable.

Le fluor serait ajouté à l'eau potable dans le seul but d'améliorer la santé dentaire. Le fluorure n'agit que s'il est en contact direct avec les dents, alors pourquoi fluorer 100% de l'eau potable lorsque moins de 1% est bue ou utilisée pour l'alimentation. Il y a même plusieurs études scientifiques qui démontrent l'inutilité d'ajouter des fluorures à l'eau potable (Révision de l'Université York, etc). De plus, le potentiel d'effets néfastes du fluorure sur la santé est inquiétant : fluorose dentaire, risque accru de fractures, diminution de la fonction thyroïdienne.

On peut également penser que le fluor contenu dans les eaux usées, un produit chimique qui se bioaccumule ait des impacts négatifs sur les écosystèmes tout comme les hormones ou le mercure qui perturbent des milliers d'espèces de la faune et de la flore terrestre et aquatique. Aucune étude n'a validée cet impact potentiel important.

Avec autant d'incertitude sur le résultat et des impacts négatifs potentiels aussi importants sur la santé et l'environnement, le principe de précaution devient une position prudente, tout comme la position de la ville de Longueuil annoncée dernièrement.

Pour ces raisons, la Coalition *Eau Secours!* appuie votre décision de ne pas fluorer l'eau potable de votre municipalité, car il est important de préserver la qualité de l'eau dans une perspective de santé publique, de protection de l'environnement et de droits des citoyens.

Veuillez recevoir, Monsieur Guay, nos meilleures salutations.

Martine Ouellet

Présidente *Eau Secours!*

Annexe 7



Annexe 8

La Coalition *Eau Secours!* félicite le conseil municipal de Mont-Joli d'être enfin à l'écoute de sa population dans le dossier de la fluoration.

Montréal, le 25 avril 2012 – La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – *Eau Secours!* se réjouit de la décision du conseil municipal de Mont-Joli qui a décidé de cesser ses démarches pour fluorer l'eau et de consulter la population.

La Ville de Mont-Joli a décrété un moratoire sur la fluoration jusqu'à la prochaine élection municipale. La question sera soumise aux citoyens dans le cadre d'un référendum tenu parallèlement au scrutin.

« La Ville de Mont-Joli a enfin décidé d'être à l'écoute de sa population et d'agir par principe de précaution. C'est une très bonne nouvelle, car les citoyennes et les citoyens de Mont-Joli pourront continuer de boire de l'eau sans s'inquiéter » déclare Martine Chatelain, présidente d'*Eau Secours!*

La Coalition tient à féliciter le comité Eau Courant de Mont-Joli qui, depuis le début, travaille à informer la population sur les effets néfastes que pourrait avoir la fluoration sur leur santé et sur l'environnement. Les démarches entreprises par le comité pour faire valoir son droit de choisir démocratiquement ont finalement porté fruit.

La Coalition *Eau Secours!* espère que cette décision du conseil municipal de Mont-Joli saura inspirer les élus des autres municipalités du Québec, afin de préserver la qualité de l'eau dans une perspective de santé publique, de protection de l'environnement et de droits des citoyens. Le choix de la fluoration doit être celui de la population et non celui du gouvernement.

Annexe 9

Coalition ***Eau Secours!***
québécoise pour une gestion responsable de l'eau

Pourquoi s'opposer à la fluoration ?
Lisez notre nouvelle brochure

Pour une eau sans fluor

Joignez-vous à la Coalition : www.eausecours.org

En BREF...

SANTÉ CANADA...

... affirme que le fluorure inorganique n'est pas un élément essentiel à la santé et ce n'est pas un nutriment ni un aliment.

La LOI CANADIENNE sur la protection de l'environnement...

... classe le fluorure inorganique comme produit chimique « persistant », « biocumulatif » (qui s'accumule dans l'organisme) et « toxique ».

ENVIRONNEMENT CANADA...

... le classe comme « déchet dangereux ».

TRANSPORT CANADA...

... le classe en tant que « marchandise dangereuse ».



**Seriez-vous rassurés de savoir que
l'eau de votre municipalité
contient du**

FLUOR

Annexe 11

Liste des municipalités québécoises participant au programme de fluoruration de l'eau potable

Municipalité	Usine de filtration	Statut	Municipalité(s) desservie(s)	Population desservie
Bécancour	St-Grégoire-Bécancour	Actif	Ville Bécancour, St-Grégoire, Ste-Angèle-de-Laval, Précieux Sang, St-Gabriel	8 602
Trois-Rivières	Trois-Rivières	Actif (arrêt temporaire)		(48 285)
Dorval	Dorval	Actif	Dorval	18 139
Pointe-Claire	Pointe-Claire	Actif	Pointe-Claire, Beaconsfield, Baie d'Urfé, Kirkland, Ste-Anne-de-Bellevue, Dollard-des-Ormeaux	80 771
Fermont	Service technique de Fermont	Actif	Fermont	3 000
Montmagny	Montmagny	Actif	Montmagny	10 000
Lévis : (quartier St-Romuald)	St-Romuald	Actif	St-Romuald, St-Jean-Chrysostome, Charny	26 723
Châteauguay	Station Chevretils	Actif	Châteauguay	41 700
	Station Marchand		Mercier, St-Paul-de-Châteauguay, St-Urbain, Ste-Martine	
Laprairie	Laprairie	Actif	Laprairie	18 150
Verchères	Verchères	Actif	Verchères	4 800

Votre municipalité fait-elle partie de cette liste?

NON AU FLUOR DANS L'EAU

ZÉRO FLUOR = ZÉRO RISQUE

Annexe 13

Du fluor dans l'eau du robinet?!



Les fluorures utilisés dans l'eau potable sont des déchets d'usines d'engrais chimiques.



Le fluor ne peut être éliminé par les usines municipales d'épuration des eaux.



La fluoration de l'eau est interdite dans plusieurs pays du monde.

Voulez-vous vraiment d'un produit toxique dans votre eau potable?

Protéger le bien commun, le garder sous gestion publique par l'éducation, la conscience collective et l'engagement citoyen.
Eau Secours! est avec vous, parce que chaque goutte compte!



eausecours.org



facebook.com/eausecours

Coalition Eau Secours!

québécoise pour une gestion responsable de l'eau

Annexe 14



***Eau Secours!* présente une soirée d'information sur la fluoration de l'eau potable à Châteauguay**

Montréal, le 1^{er} juin 2011 – La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – *Eau Secours!* invite la population de Châteauguay et des environs à une soirée d'information portant sur la fluoration de l'eau potable qui aura lieu le mardi 7 juin 2011 à 19h au sous-sol de l'église Ste-Marguerite d'Youville, 8 rue Rainville, Châteauguay.

La ville de Châteauguay fluore l'eau potable de la municipalité depuis de nombreuses années et un groupe de citoyens s'est formé afin de faire pression pour que cesse cette pratique. Par le biais d'une pétition, la Coalition pour une eau sans fluor a demandé à la mairesse de Châteauguay d'agir selon le principe de prudence et de s'engager à ne plus fluorer l'eau potable de la municipalité. Une invitation personnelle pour la conférence a d'ailleurs été envoyée à la mairesse, aux conseillers, ainsi qu'au député du comté.

Edith Lacroix, représentante des membres individuels au comité de coordination d'*Eau Secours!* agira comme conférencière invitée pour cette soirée d'information. Celle-ci sensibilisera les participants aux conséquences négatives de la fluoration et répondra aux questions des citoyennes et des citoyens. Elle fera part des inquiétudes de la Coalition *Eau Secours!* concernant les impacts de la fluoration sur la santé et des risques de pollution de l'eau à grande échelle par ce produit toxique.

Eau Secours! invite donc les personnes intéressées à en savoir plus sur les risques de la fluoration à assister à cette présentation le 7 juin prochain.

Annexe 15

par Édith Lacroix | biologiste | lacroied@videotron.ca

Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – Eau Secours !

Du fluorure dans l'eau potable. Remède ou poison ?

Êtes-vous résidents de Bécancour, Dorval, Pointe-Claire, Fermont, Montmagny, Lévis, Châteauguay ou Laprairie ? Si oui, vous buvez une eau à laquelle on a ajouté du fluorure. Contrairement au chlore, le fluorure n'augmente en rien la potabilité de l'eau ; son ajout vise strictement à réduire l'incidence de la carie dentaire.

La fluoration de l'eau fait l'objet de conclusions contradictoires : certaines études invoquent un taux d'efficacité de 60 % tandis que d'autres démontrent qu'il n'y a pas de différence significative sur le plan de la santé bucco-dentaire entre la population des villes qui fluorent leur eau potable et celles qui ne le font pas. Une étude récente réalisée par Statistique Canada conclut que même si l'Ontario a un des taux les plus élevés de fluoration de l'eau au pays (60 %) et que le Québec a le plus bas (3 %), les deux provinces ont des taux d'incidence de la carie très similaires. Alors, efficace la fluoration ?

Des risques réels

Le fluorure pose des risques bien réels pour la santé : il peut entraîner la fluorose dentaire ou osseuse, des pathologies liées à une surdose de fluorure. La fluorose osseuse peut causer une foule de problèmes dont l'ostéoporose et un risque élevé de fractures. De plus, quatre études nord-américaines ont démontré que dans les communautés où l'eau est fluorée, les bébés nourris au lait maternisé reconstitué, les grands buveurs d'eau et les personnes ayant des troubles rénaux s'exposent à des apports en fluorure qui dépassent les taux sécuritaires. La norme de la concentration en fluorure de l'eau potable artificiellement fluorée, établie à 0,7 mg/L, peut être dépassée sans conséquences légales parce qu'il s'agit d'une

eausecours.org ■ ■ ■ qve.qc.ca/afq

[Pour en savoir davantage](#)

recommandation et non d'une exigence légale.
Rien de bien rassurant !

Aucune certification

Comme les fluorures sont utilisés pour prévenir ou atténuer la carie dentaire, ils sont reconnus

pour avoir une fonction thérapeutique, fonction qui, selon la loi, est attribuée à des médicaments ou des produits de santé naturels. Les fluorures devraient donc faire l'objet d'un processus légal d'homologation. Ce n'est pas le cas ; ils sont plutôt classés dans la catégorie des additifs de traitement de l'eau, même s'ils traitent les gens et non l'eau.

Le Dr Pierre Jean Morin et le naturopathe Gilles Parent, coauteurs du livre *La fluoration : autopsie d'une erreur scientifique*, ont obtenu les preuves, auprès des autorités de la santé du Québec et des municipalités, que la province n'effectue aucun test de toxicologie sur le fluorure utilisé. Elle s'en remet plutôt à une certification de la National Sanitation Foundation, un consortium sans imputabilité légale qui n'effectue aucun test de toxicologie. Sans ces tests, il est impossible de prouver l'innocuité des produits chimiques servant à la fluoration.

Alors, pourquoi le gouvernement québécois maintient-il sa position de favoriser la fluoration de l'eau potable ? On sait pourtant que l'acide fluosilicique, l'agent de fluoration le plus utilisé au Canada, provient principalement des usines de fertilisants à base de phosphate. Il est extrait des filtres épurateurs antipollution installés sur les énormes cheminées des usines d'engrais phosphatés, parce que la loi interdit de le rejeter dans l'environnement. C'est donc un déchet industriel toxique qui est ajouté à notre eau potable. Il y a lobby sous roche...

Prudence

La fluoration de l'eau municipale pose de sérieux risques pour la santé qui l'emportent sur les bienfaits. Il faudrait donc en interdire l'utilisation par le biais d'une réglementation gouvernementale. Ceux qui ont besoin de fluorure devraient plutôt recourir à des moyens plus efficaces, moins coûteux et mieux ciblés. Par exemple, la Ville de Calgary, qui a cessé la fluoration de son eau en février dernier, financera un programme d'hygiène dentaire pour les enfants avec une partie des 750 000 \$ qu'elle économisera chaque année grâce à cette décision. Un exemple à suivre !

« Ne pas avaler ». Voilà ce qu'on peut lire au dos d'un tube de dentifrice qui contient du fluorure. Pourtant, le gouvernement du Québec fait la promotion de la fluoration de l'eau potable

Annexe 16



La Coalition Eau Secours! réitère son opposition à la fluoration de l'eau potable

Montréal, le 12 janvier 2011 – La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – *Eau Secours!* souhaite réagir suite à l'article *Le Maire Tremblay songe toujours à la fluoration*, paru dans le journal le Quotidien du 11 janvier 2011.

Eau Secours! est d'accord avec le maire sur le fait que c'est au gouvernement du Québec de se positionner sur ce dossier et non aux municipalités. Par contre, la Coalition aimerait une position du gouvernement du Québec qui interdit la fluoration pour l'ensemble du territoire.

Selon Martine Chatelain, présidente d'*Eau Secours!*, « *Le Maire Tremblay parle dans cet article d'obtenir une majorité d'appui de la population pour commencer à fluorer l'eau potable, mais depuis l'an passé il n'y a pas eu d'évolution dans le débat et à ce moment-là, l'accord de la population n'était pas du tout acquis. Pourquoi cela aurait-il changé aujourd'hui?* »

La Coalition *Eau Secours!* s'oppose à la fluoration de l'eau potable des aqueducs, car elle s'inquiète de l'impact sur la santé et des risques de pollution de l'eau à grande échelle par ce produit toxique. La Brochure *Pour une eau sans fluor* a été envoyée au maire et aux conseillers de la ville de Saguenay pour les informer des risques et de l'inutilité de la fluoration.

Eau Secours! invite les citoyennes et les citoyens de Saguenay qui sont en désaccord avec la fluoration de leur eau et qui veulent défendre leurs droits, à écrire à leurs élus et aux médias afin de faire entendre leur position, car c'est leur santé et leur environnement qui sont en jeux.

Annexe 17



Communiqué

Eau Secours! invite les citoyennes et les citoyens de Châteauguay à se joindre au groupe contre la fluoration de l'eau potable.

Montréal, le 28 janvier 2011 – La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – *Eau Secours!* donne son appui au comité récemment formé à Châteauguay qui vise à faire cesser la fluoration de l'eau potable dans cette municipalité.

Une rencontre publique sera organisée afin d'informer la population des impacts négatifs de la fluoration. Un spécialiste viendra faire le point sur la situation et pourra répondre aux questions de la population concernant la fluoration de l'eau de leur ville.

La Coalition *Eau Secours!* s'oppose à la fluoration de l'eau potable des aqueducs, car elle s'inquiète de l'impact sur la santé et des risques de pollution de l'eau à grande échelle par ce produit toxique. La Brochure *Pour une eau sans fluor* a été envoyée au maire et aux conseillers de la ville de Châteauguay pour les informer des risques et de l'inutilité de la fluoration.

Pour la Coalition *Eau Secours!*, il est important de préserver la qualité de l'eau dans une perspective de santé publique, de protection de l'environnement et de droits des citoyens. De plus, nous jugeons important que la population soit informée de toutes les conséquences reliées à la fluoration de l'eau potable. C'est leur santé qui est en jeu.

Eau Secours! invite donc, les citoyennes et les citoyens de Châteauguay qui désirent avoir plus d'informations sur les risques de la fluoration ou qui veulent se joindre au groupe pour faire cesser la fluoration à communiquer avec nous au 514-303-2212 ou au webmaster@eausecours.org ou avec Anna Zeliszczak au canda

Annexe 18



Le comité contre la fluoration de Mont-Joli dépose sa pétition au conseil de ville

Montréal, le 3 juin 2011 -- La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau- *Eau secours!* appuie les démarches du Comité contre la fluoration de l'eau de Mont-Joli qui, depuis la mi-mai, frappe aux portes des citoyennes et des citoyens afin de les sensibiliser au danger de la fluoration de l'eau potable.

Le comité a distribué à la population un dépliant de sensibilisation et leur a présenté la pétition demandant au maire de ne pas fluorer l'eau potable de la municipalité.

En effet, le maire de Mont-Joli s'apprête à installer sur le réseau d'aqueduc, un système permanent de fluoration, financé en grande partie par le gouvernement du Québec. La Coalition réitère que le choix de la fluoration doit être celui de la population et non celui d'un conseil de ville.

Eau Secours! soutient le comité contre la fluoration de l'eau qui déposera la pétition au nom de tous les signataires au conseil de ville de Mont-Joli le 6 juin prochain.

Annexe 19



Fluor à Trois-Rivières : Eau Secours! demande que la population soit consultée

Montréal, le 24 février 2012 – La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – *Eau Secours!* est déçue de la décision du conseil municipal de Trois-Rivières qui a décidé de recommencer à fluorer l'eau potable de la municipalité.

La Ville de Trois-Rivières avait cessé de fluorer son eau potable en 2008 pour des raisons financières, alors qu'elle devait remplacer l'équipement désuet. Depuis, des citoyennes et des citoyens opposés à la fluoration ont fait connaître leurs craintes et le dossier était en suspens. *Eau Secours!* est donc indignée que la Ville décide d'imposer la fluoration à ses citoyens sans les avoir consultés et sans avoir tenu compte de tous les points de vue.

« La fluoration de l'eau imposée est une mesure antidémocratique qui ne respecte pas les droits et libertés individuels. La population de Trois-Rivières a le droit d'exiger une eau potable de qualité et de refuser d'ingérer sans son consentement un produit chimique » déclare Martine Chatelain, présidente d'*Eau Secours!*.

En effet, les fluorures utilisés proviennent principalement des déchets d'usines d'engrais chimiques et ne sont pas homologués par Santé Canada, qui les qualifie de déchets toxiques dangereux.

L'efficacité de la fluoration de l'eau sur la réduction de l'incidence de la carie est loin d'être démontrée. Elle pose plutôt de sérieux risques, car le potentiel d'effets néfastes sur la santé humaine est bien réel (fluorose dentaire, risque accru de fractures, diminution de la fonction thyroïdienne, réduction du quotient intellectuel, risque de tumeur osseuse).

Qui plus est, d'autres moyens d'améliorer la santé dentaire sont bien connus : la gratuité des soins dentaires, la diminution du sucre dans les aliments pour enfants, des campagnes ciblées pour les enfants à risque, par exemple. La Ville de Trois-Rivières devrait considérer ces moyens, plus efficaces et moins nocifs pour la santé de la population et de l'environnement.

Pour la Coalition *Eau Secours!*, le principe de prudence devrait être appliqué, car il y a encore trop d'incertitude pour se lancer dans la fluoration de masse. Elle demande donc à la Ville de Trois-Rivières de renoncer à la fluoration de son eau potable.

Eau Secours! invite également les citoyennes et les citoyens de Trois-Rivières qui sont en désaccord avec la fluoration de leur eau et qui veulent défendre leurs droits, à écrire à leurs élus et aux médias afin de faire entendre leur position, car c'est leur santé et leur environnement qui sont en jeu.

Annexe 20



La Coalition Eau Secours! appuie le Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine de Richmond dans sa lutte contre la fluoration de l'eau potable

Montréal, le 20 juin 2012 – La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – *Eau Secours!* appuie le comité récemment formé à Richmond, *le Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine de Richmond* qui vise à faire cesser la fluoration de l'eau potable dans cette municipalité.

Le regroupement, membre d'*Eau Secours!*, fera circuler une pétition demandant que l'eau potable de la municipalité ne soit plus fluorée et informera la population des impacts négatifs et de l'inutilité de la fluoration.

La Coalition *Eau Secours!* s'oppose à la fluoration de l'eau potable des aqueducs, car elle s'inquiète de l'impact sur la santé et des risques de pollution de l'eau à grande échelle par ce produit toxique. C'est pourquoi elle donne son appui à ce comité.

Selon la Coalition, le principe de prudence doit s'appliquer, car le potentiel d'effets néfastes du fluorure sur la santé humaine est bien réel et abondamment documenté : fluorose dentaire, risque accru de fractures, diminution de la fonction thyroïdienne, réduction du quotient intellectuel, risque de tumeur osseuse, etc. De plus, les fluorures utilisés ne sont pas homologués par Santé Canada, qui les qualifie de déchets toxiques dangereux. Ils proviennent principalement des déchets d'usines d'engrais chimiques.

« *D'autres moyens d'améliorer la santé dentaire sont bien connus : la gratuité des soins dentaires, la diminution du sucre dans les aliments pour enfants, des campagnes ciblées pour les enfants à risque. Nous considérons ces moyens plus efficaces et moins nocifs pour la santé de la population et de l'environnement* » déclare Martine Chatelain, présidente d'*Eau Secours!*

La Coalition a d'ailleurs produit une brochure sur le sujet. Vous pouvez la consulter en cliquant sur le lien suivant : http://eausecours.org/esdossiers/fluor_2010_final.pdf

La Coalition *Eau Secours!* invite donc, les citoyennes et les citoyens de Richmond qui désirent avoir plus d'informations sur les risques de la fluoration, qui veulent commander la brochure ou se joindre au *Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine de Richmond* à communiquer avec nous au webmaster@eausecours.org

Annexe 21

Le 25 janvier 2011

Mme Francine Malette
Responsable de l'accès à l'information
5, Boul. D'Youville
Châteauguay (Québec)
J6J 2P8

Objet : Demande d'accès à l'information

Madame,

Auriez-vous l'obligeance de me faire parvenir le contrat ou les factures d'achat du Fluor pour l'année 2010.

Ainsi que l'entente de subvention entre Châteauguay et un ministère du gouvernement du Québec concernant l'ajout de fluor dans l'eau potable et ce, pour la dernière année de renouvellement d'une telle entente

Veuillez agréer, madame, mes sentiments les meilleurs,

Richard Imbeault
501, Charles-Aubert
Terrebonne, Québec.
J6W 5Y7

Courriel : eausecoursri@videotron.ca

Annexe 22

Ministère de la Santé
et des Services
sociaux

Québec 

Québec, le 16 mars 2011

Monsieur Richard Imbeault
501, Charles-Aubert
Terrebonne (Québec) J6W 5Y7

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2010-2011.306

Monsieur,

Nous donnons suite à votre lettre du 10 février dernier pour obtenir copie de documents que vous décrivez comme suit :

➤ « le contrat d'achat du fluor »;

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à cette partie de votre demande d'accès.

➤ « l'entente de subvention gouvernementale concernant l'ajout de fluor dans l'eau potable avec la ville de Châteauguay ».

Nous vous communiquons, sous l'onglet 2, une lettre faisant état de l'aide financière accordée à la Ville de Châteauguay pour l'installation de son système de fluoration de l'eau potable.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à cet égard (onglet 3).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le chef du Service de l'accès à l'information
et des ressources documentaires,



Claude Lamarre

p. j. 3

Service de l'accès à l'information
et des ressources documentaires
1075, chemin Sainte-Foy, 5^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Téléphone : 418 266-7005
Télécopieur : 418 266-7024
Site Internet : <http://www.msss.gouv.qc.ca>

Annexe 23

Ministère de la Santé
et des Services
sociaux

Québec



Direction générale
de la santé publique

Québec, le 2 juin 2006

Monsieur Paul G. Brunet
Directeur général
Ville de Châteauguay
Édifice de la mairie
5, boulevard d'Youville
Châteauguay (Québec) J6J 2P8

Objet : Fluoration de l'eau potable : autorisation de paiement de la subvention accordée

Monsieur,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous informer que nous avons autorisé le paiement de l'aide financière accordée pour les travaux de réfection et d'installation d'un nouveau système de fluoration à la station du puits Marchand. Cette autorisation fait suite à l'analyse des documents de la réclamation finale que madame Manon Tourigny, trésorière et directrice des finances, nous adressait le 10 mars dernier.

Ainsi, vous recevrez au cours des prochains jours un chèque au montant de 242 020 \$. Veuillez noter que cette subvention vous sera transmise par « Approvisionnement Montréal », organisme fiduciaire de notre fonds de santé buccodentaire.

En vous remerciant pour votre engagement à maintenir la fluoration de l'eau potable dans votre municipalité, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations les plus cordiales.

Le directeur national de santé publique
et sous-ministre adjoint,

Alain Poirier

AP/BL/lj

c.c. Madame Jocelyne Sauvé, DSP de la Montérégie

Annexe 24



La Coalition *Eau Secours!* félicite le conseil municipal de Mont-Joli d'être enfin à l'écoute de sa population dans le dossier de la fluoration.

Montréal, le 25 avril 2012 – La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – *Eau Secours!* se réjouit de la décision du conseil municipal de Mont-Joli qui a décidé de cesser ses démarches pour fluorer l'eau et de consulter la population.

La Ville de Mont-Joli a décrété un moratoire sur la fluoration jusqu'à la prochaine élection municipale. La question sera soumise aux citoyens dans le cadre d'un référendum tenu parallèlement au scrutin.

« La Ville de Mont-Joli a enfin décidé d'être à l'écoute de sa population et d'agir par principe de précaution. C'est une très bonne nouvelle, car les citoyennes et les citoyens de Mont-Joli pourront continuer de boire de l'eau sans s'inquiéter » déclare Martine Chatelain, présidente d'*Eau Secours!*

La Coalition tient à féliciter le comité Eau Courant de Mont-Joli qui, depuis le début, travaille à informer la population sur les effets néfastes que pourrait avoir la fluoration sur leur santé et sur l'environnement. Les démarches entreprises par le comité pour faire valoir son droit de choisir démocratiquement ont finalement porté fruit.

La Coalition *Eau Secours!* espère que cette décision du conseil municipal de Mont-Joli saura inspirer les élus des autres municipalités du Québec, afin de préserver la qualité de l'eau dans une perspective de santé publique, de protection de l'environnement et de droits des citoyens. Le choix de la fluoration doit être celui de la population et non celui d'un conseil de ville.

Annexe 25



Commission parlementaire sur la question du fluor

1 avril 2013

Grâce aux signataires de la pétition et au travail acharné des groupes combattant la fluoration dans les municipalités de Richmond, Trois-Rivières, Montjoli, Châteauguay et plusieurs autres, une commission parlementaire se tiendra à Québec sur la pertinence de la fluoration de l'eau potable. Plusieurs conseils municipaux (53) ont signé des résolutions pour refuser la fluoration ou demander à Québec de se prononcer clairement sur la question.

Annexe 26

5.6 La protection de l'eau, de l'air et des milieux naturels

La protection de l'eau

L'eau est un élément essentiel à la vie; il n'existe aucun substitut et il n'y a pas de possibilité de concurrence sur un même territoire. L'eau ne doit donc pas être gérée seulement en fonction du profit, mais bien en fonction de l'équité sociale, de l'environnement, tout en minimisant les coûts de conservation. Avec tous ses lacs et ses rivières, le Québec possède l'une des plus grandes réserves d'eau douce au monde.

L'adoption de la Politique nationale de l'eau en novembre 2002 constitue un pas important pour la protection de cette ressource, mais il faut poursuivre les efforts en ce sens tant pour notre santé que pour sa préservation pour l'avenir. Cette politique doit être suivie de lois et de règlements qui doivent être mis en application.

Le Québec a déjà investi près de 40 milliards de dollars dans son parc d'équipements liés à la gestion de l'eau (usines d'eau potable, aqueducs, usines d'épuration des eaux usées, égouts, puits individuels, installations septiques, etc.). Il est impérieux de reconstituer une expertise publique pour poursuivre les investissements tant dans l'amélioration que dans l'entretien de ces infrastructures.

Un gouvernement souverainiste :

- a) Fera de l'accès à l'eau potable un droit fondamental;
- b) Inscrit dans la constitution d'un Québec souverain le droit à l'eau potable, au service d'assainissement pour toutes les citoyennes et tous les citoyens, ainsi qu'au maintien d'infrastructures publiques, tant du point de vue de la gestion que du financement;
- c) Renforcera la législation afin de protéger tous les plans d'eau du Québec;
- d) Protégera les milieux humides d'intérêt national identifiés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et agira pour la protection des terres humides en zone urbaine;
- e) Développera nos connaissances par la réalisation et la diffusion d'études sur les principales nappes d'eau;
- f) Reconnaîtra un statut de patrimoine naturel au fleuve Saint-Laurent et en fera une gestion intégrée et permettant à la population un accès au fleuve et aux rives en milieu urbain;
- g) Interdira le transport des déchets nucléaires par la voie maritime du Saint-Laurent;
- h) Continuera la mise en place d'une gestion par bassin versant;
- i) Mettra en place un système de contrôle du captage de l'eau des nappes souterraines afin d'en assurer la conservation. De plus, une analyse du taux de renouvellement de la nappe phréatique sera faite avant d'accorder ou de renouveler un permis;
- j) Adoptera une réglementation musclée et assurera une surveillance des nappes d'eau souterraines;

- k) Déterminera un mécanisme de redevances ou autre afin que l'État ait sa juste part du captage de l'eau pour des fins d'embouteillage et de procédés industriels, et ce, dès le premier litre;
- l) Mettra en place un plan d'action pour lutter contre les cyanobactéries comprenant les éléments suivants :
 - 1. des fosses septiques et des champs d'épuration adéquats et fonctionnels; accroîtra la largeur des bandes riveraines et les revégétaliser lorsque nécessaire;
 - 2. donnera les moyens aux municipalités et aux municipalités régionales de comté de faire appliquer la réglementation en matière environnementale, notamment la protection des bandes riveraines;
 - 3. limitera la vitesse des bateaux près des rives;
 - 4. adoptera une réglementation et un financement agricoles qui protègent l'eau;

Infrastructures pour la gestion de l'eau

- m) Conservera le caractère public de la propriété et de la gestion de l'eau, notamment en bannissant l'installation de compteurs d'eau résidentiels;
- n) Créera une Société québécoise des eaux (SQE) qui reconstituera l'expertise publique en matière de gestion de l'eau. Cette expertise est nécessaire pour faire baisser les coûts d'investissement dans les infrastructures liées à l'eau. La SQE sera un centre d'expertise qui pourra être utilisé par les municipalités et les agriculteurs qui le désirent.
- Ses principaux mandats seront :
 - 1. de conseiller les municipalités en matière de gestion de l'eau;
 - 2. d'agir à titre de mandataire pour la gestion des contrats de construction ou de rénovation d'usines d'eau potable et usée, d'aqueducs, d'égouts et autres;
 - 3. de conseiller les municipalités pour l'installation de compteurs d'eau CII (commerciaux, industriels, institutionnels);
 - 4. de conseiller les agriculteurs au niveau des technologies liées à la protection de l'eau;
 - 5. de mettre en place un programme d'assainissement agricole;
- o) Continuera d'investir dans la mise à niveau des usines d'eau potable;
- p) Investira dans l'assainissement des eaux, en particulier pour assurer une désinfection de l'eau usée et pour mettre fin aux déversements;
- q) Obligera les municipalités à installer des compteurs d'eau pour les commerces et les industries;
- r) Réglementera les équipements résidentiels;
- s) Incitera les municipalités à adopter une réglementation, notamment sur l'arrosage des pelouses et de l'asphalte;
- **t) Modifiera la loi pour interdire la fluoration de l'eau potable;**
- u) Éliminera progressivement la vente et la distribution d'eau embouteillée dans les édifices gouvernementaux où l'eau potable à la fontaine est disponible;
- v) Organisera une campagne de sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la société, individus comme entreprises;

L'eau et le commerce international

- w) Maintiendra l'interdiction du transfert massif (en vrac) de l'eau de surface et souterraine hors Québec et défendra une position qui exclut l'eau, en tant que marchandise, des traités commerciaux internationaux;

La protection de l'air et des milieux naturels

- x) Procédera à une révision de la Loi sur la qualité de l'environnement et de la réglementation sur la qualité de l'air;
- y) Uniformisera les lois et règlements sur la protection des milieux naturels et des milieux humides sur la biodiversité et s'assurera que ce cadre réglementaire soit respecté par les autorités municipales et les acteurs privés;
- z) Donnera les moyens aux municipalités et MRC de faire appliquer la réglementation en matière environnementale, notamment la protection des bandes riveraines.

5.7 L'aménagement durable du territoire

L'aménagement du territoire permet de repenser le fonctionnement de notre société. Les décisions prises au 20^e siècle ont eu des effets néfastes imprévus. En construisant nos villes et nos axes de transport pour les automobiles, nous avons créé des problèmes de pollution atmosphérique, modifié le mode de vie des citoyens et encouragé l'étalement urbain. Une planification du développement urbain favorisant le transport collectif et la vie de quartier aurait des impacts directs sur notre environnement, notre qualité de vie et notre santé.

Nous devons aussi freiner la disparition des milieux naturels et des terres agricoles, tant en zone urbaine que rurale. Dans ce sens, il est essentiel de créer des aires protégées sur tout le territoire québécois et d'assurer leur protection.

En partenariat avec les municipalités, un gouvernement souverainiste :

- a) Orientera le développement urbain en fonction d'axes de transport collectif avec pour objectifs de diminuer les émissions de GES, d'enrayer la pollution atmosphérique et d'améliorer la santé des citoyens;
- b) Adoptera, en collaboration avec les autorités municipales, un cadre financier visant à briser la dépendance à la taxe foncière et à limiter l'étalement urbain;
- c) Réduira les îlots de chaleur des villes en encourageant la création d'îlots de verdure (parcs, toits et murs verts);
- d) S'assurera que les aires protégées couvrent 12 % du territoire et qu'elles soient réparties dans toutes les régions.

Annexe 27

Élections 2012

Les partis politiques face au défi écologique

Bilan des engagements

30 août 2012



Coalition
Pour que le Québec ait meilleure MINE !



GREENPEACE

Coalition Eau Secours!
québécoise pour une gestion responsable de l'eau
L'eau! Pas une goutte de trop!

Nature Québec
sensible à tous les milieux

fondation rivières

Annexe 28

La gestion de l'eau

	PQ	PLQ	ON	QS	CAQ	PVQ	PT MAX
GESTION DE L'EAU							
Production hydroélectrique	3	0	3	5	2	3	5
Eaux usées et pollution	5	3	0	4	0	3	5
Eau potable	3	2	0	1	0	2	3
Gestion, redevances, compteurs	3	2	1	2	1	1	3
Réglementation, effectifs au MDDEP et autres mesures diverses	4	1	0	2	2	2	4
Sous-Total (Gestion de l'eau)	18	8	4	14	5	11	20

Nous avons procédé à l'examen des plateformes, des programmes, des engagements financiers et autres des cinq partis politiques sur la gestion de l'eau et leur avons attribué un pointage selon les propositions mentionnées à ces documents, tout en tenant compte des réalisations passées et des enjeux globaux des partis.

Les documents du **Parti québécois** identifient de très nombreuses préoccupations et prévoient plusieurs actions. Ils mentionnent des enjeux de déversements d'eaux usées, l'installation systématique de compteurs d'eau dans les commerces, industries et institutions, l'augmentation des redevances sur l'eau, l'augmentation de l'expertise gouvernementale, l'assainissement agricole, l'élargissement des bandes riveraines, la lutte aux cyanobactéries, la gestion par bassins versants, **l'interdiction de la fluoration de l'eau, etc.** En ce qui concerne les projets hydroélectriques, le dossier sera traité par la réalisation d'un bilan énergétique prévoyant des cibles de production tenant compte des coûts de production de chaque filière. Il n'y a pas d'indication concernant l'engagement de Bernard Landry pris lors de l'annonce de la Politique nationale de l'eau à l'effet qu'il n'y aurait plus de construction de centrales sur les sites vierges.

Les documents du Parti libéral du Québec ne mentionnent aucun enjeu de protection de l'eau. On peut toutefois considérer que les réalisations du gouvernement libéral contribueront dans une certaine mesure à la préservation de l'eau et c'est pourquoi celles-ci ont été considérées dans le pointage. Ces mesures concernent notamment les importants investissements dans les infrastructures d'eau, la mise en place de la Stratégie d'économie d'eau potable, le développement des organismes de bassins versants, l'instauration de redevances pour certains utilisateurs, la Loi sur le développement durable et la nomination d'un Commissaire au développement durable. En ce qui concerne la production hydroélectrique, les documents prévoient un développement important sans autre argumentation environnementale, sociale ou économique.

Les documents d'Option nationale font état d'une déclaration générale à l'effet que l'eau constitue un patrimoine national et proposent l'utilisation générale de mesures d'écofiscalité. Une évaluation du potentiel énergétique pour chaque filière serait réalisée avant d'entreprendre de nouveaux projets hydroélectriques.

Les documents de Québec solidaire prévoient un investissement suffisant et strictement public serait dans les infrastructures, des redevances aux entreprises qui dépendent ou polluent d'importantes quantités d'eau, la reconnaissance du droit à l'eau et à l'assainissement, le refus de l'exportation

Annexe 29

Bilan résolutions municipales sur la fluoration de l'eau potable.

du 20 février au 12 avril 2013

Municipalités	Régions	Population
Paroisse St-Lambert	Abitibi-Témiscamingue	214
Rochebaucourt	Abitibi-Témiscamingue	161
Ste-Hélène-Mancebourg	Abitibi-Témiscamingue	341
Amqui	Bas-St-Laurent	6272
Degelis	Bas-St-Laurent	3020
St-Alexandre des lacs	Bas-St-Laurent	263
St-Antoin	Bas-St-Laurent	4084
Ste-Angèle de Mérici	Bas-St-Laurent	1053
Ste-Jeanne-d'Arc	Bas-St-Laurent	1105
St-Gabriel-de-Rimouski	Bas-St-Laurent	1179
St-Hubert-de-Rivière-du-Loup	Bas-St-Laurent	1257
St-Louis de Ha-Ha	Bas-St-Laurent	1339
St-Médard	Bas-St-Laurent	219
St-Narcisse/Rimouski	Bas-St-Laurent	1016
Trois-Pistoles	Bas-St-Laurent	3471
Clermont	Capitale-Nationale	3155
Durham-Sud	Centre du Québec	992
St-Célestin - Village	Centre du Québec	785
St-Félix-de-Kingsey	Centre du Québec	1578
Warwick	Centre du Québec	4764
Ste-Marie-de-Blandford	Centre-du-Québec	454
Buckland	Chaudières-Appalaches	787
East-Broughton	Chaudières-Appalaches	2242
Irlande	Chaudières-Appalaches	956
St-Narcisse de Beaurivage	Chaudières-Appalaches	1131
St-Nérée-de-Bellechasse	Chaudières-Appalaches	756
Vallée-Jonction	Chaudières-Appalaches	1965
Longue-Rive	Côte-Nord	1101
Sacré-Coeur	Côte-Nord	1889
Dixville	Estrie	711
La Patrie	Estrie	800
Lac Drolet	Estrie	1068
Martinville	Estrie	487
Nantes	Estrie	1386
Newport	Estrie	739
Notre-Dame-de-Bois	Estrie	481
Richmond	Estrie	3318
St-Adrien	Estrie	521
St-Camille	Estrie	530
Ste-Anne-de-la-Rochelle	Estrie	614
St-Georges-de-Windsor	Estrie	928

St-Ludger	Estrie	1234
St-Robert - Bellarmin	Estrie	673
Caplan	Gaspésie / Îles-Madeleine	2045
Gaspé	Gaspésie / Îles-Madeleine	15269
Marsoui	Gaspésie / Îles-Madeleine	306
Port-Daniel-Gascons	Gaspésie / Îles-Madeleine	2436
St-Cléophas-de-Brandon	Lanaudière	279
Ste-Élisabeth	Lanaudière	1561
Ste-Émilie-Énergie	Lanaudière	1671
Charette	Mauricie	934
St-Barnabé	Mauricie	1201
St-Étienne-des-Grès	Mauricie	4437
Hemmingford	Montérégie	831
Lacolle	Montérégie	2751
Napierville	Montérégie	3591
St-Bernard de Michaudville	Montérégie	510
Ste-Cécile-Milton	Montérégie	2085
St-Georges-Clarenceville	Montérégie	1068
St-Hugues	Montérégie	1253
St-Marcel sur Richelieu	Montérégie	549
Low	Outaouais	947
Montcerf-Lyton	Outaouais	704
Thorne	Outaouais	298
Val-des-Monts	Outaouais	10625
Chambord	Saguenay / Lac-st-Jean	1816
Notre-Dame-Lorette	Saguenay / Lac-st-Jean	188
St-Bruno	Saguenay / Lac-st-Jean	2651
St-Eugène-d'Argentenay	Saguenay / Lac-st-Jean	541
St-Ludger-de-Milot	Saguenay / Lac-st-Jean	668

TOTAL

122254

Bilan par régions

Régions	Nbr Munic.	Pop.	Régions	Nbr Munic.	Pop.
Abitibi-Témiscamingue	3	716	Lanaudière	3	3 511
Bas-St-Laurent	12	24 278	Mauricie	3	6 572
Capitale-Nationale	1	3 155	Montérégie	8	12 638
Centre du Québec	5	8 573	Outaouais	4	12 574
Chaudières-Appalaches	6	7 837	Saguenay / Lac-st-Jean	5	5 864
Côte-Nord	2	2 990	Montréal		
Estrie	14	13 490	Laval		
Gaspésie / Îles-Madeleine	4	20 056	Nord-du-Québec		

Population totale : 122 254



Annexe 30

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui
tenue le 21 janvier 2013 à la salle Gérard-Dubé de l'hôtel de
ville au 20, promenade de l'Hôtel-de-Ville, à Amqui.

Sont présent(e)s:

- ❖ M. Gaëtan Ruest, ing., maire
- ❖ Mme Paule Lévesque, conseillère, district n° 1
- ❖ M. Germain Boulianne, conseiller, district n° 2
- ❖ M. Égide Charest, conseiller, district n° 4
- ❖ M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5
- ❖ M. Jean-François Guay, conseiller, district n° 6

Est absente :

- ❖ Mme Diane Arbour, conseillère, district n° 3 (absence motivée)

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présent(e)s :

M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier,
Mme Martine Musau, avocate et greffière par intérim,
M. Steven Deschênes, directeur du Service des travaux
publics et M. Jean-Yves Fournier, directeur du Service des
loisirs.

RÉSOLUTION N° 2013-013

Pétition contre la fluoration de l'eau potable – Appui de la Ville d'Amqui

- Considérant que la fluoration de l'eau potable suscite de nombreuses inquiétudes auprès de la population et que la controverse s'amplifie dans les milieux scientifiques sur l'efficacité de celle-ci et ses impacts sur la santé et sur l'environnement;
- Considérant que les fluorures utilisés proviennent de déchets industriels recyclés issus de la récupération des vapeurs toxiques des usines d'engrais phosphatés et que le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec est incapable d'en fournir les tests de toxicologie requis pour prouver leur innocuité;
- Considérant que nul ne peut imposer légalement un traitement médical dentaire coercitif administré à tous les citoyens, peu importe leurs besoins, leur âge, leur sexe, leur état nutritionnel et leur condition de santé, en employant une substance impropre à la consommation et étant classée comme produit de traitement de l'eau;
- Considérant que cette mesure étant illégale en contrevenant à la Charte des droits et libertés, les citoyens sont en droit de défendre leur intégrité en s'opposant à l'administration forcée, via leur eau potable, d'un médicament non homologué et non testé en toxicologie visant essentiellement la prévention;
- Considérant que le programme de fluoration de l'eau potable est un gaspillage de fonds public (99 % de l'eau fluorée se retrouve dans l'environnement via les égouts);

En conséquence,

il est proposé par M. Richard Leclerc
appuyé par M. Germain Boulianne

...2

N/B : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui
tenue le 21 janvier 2013 à la salle Gérard-Dubé de l'hôtel de
ville au 20, promenade de l'Hôtel-de-Ville, à Amqui.

Sont présent(e)s:

- ❖ M. Gaëtan Ruest, ing., maire
- ❖ Mme Paule Lévesque, conseillère, district n° 1
- ❖ M. Germain Boulianne, conseiller, district n° 2
- ❖ M. Égide Charest, conseiller, district n° 4
- ❖ M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5
- ❖ M. Jean-François Guay, conseiller, district n° 6

Est absente :

- ❖ Mme Diane Arbour, conseillère, district n° 3 (absence motivée)

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présent(e)s :

M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier,
Mme Martine Musau, avocate et greffière par intérim,
M. Steven Deschênes, directeur du Service des travaux
publics et M. Jean-Yves Fournier, directeur du Service des
loisirs.

RÉSOLUTION N° 2013-013 (suite...)

que le conseil municipal de la Ville d'Amqui appuie la position de la Coalition eau
secours, de la Coalition trifluvienne pour une eau très saine et du Regroupement de
citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond dans le cadre de ce dossier;

que la Ville d'Amqui demande à l'Assemblée nationale du Québec d'organiser une
commission parlementaire sur le dossier de la fluoration de l'eau potable afin de faire la
lumière sur les aspects scientifiques, sanitaires, économiques et légaux de celle-ci et
de statuer sur la nécessité d'abolir le programme de fluoration de l'eau potable;

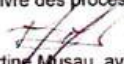
que la Ville d'Amqui mandate Mme Martine Musau, avocate et greffière par intérim, afin
de signer pour et au nom de la Ville d'Amqui la pétition contre la fluoration de l'eau
potable qui est disponible sur le site Internet de l'Assemblée nationale du Québec.

Votes pour : 5

Votes contre : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme
au livre des procès-verbaux


Martine Musau, avocate
Greffière par intérim

N/B : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.

Annexe 31

Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski



7, rue du Pavillon
Saint-Narcisse-de-Rimouski (Québec) G0K 1S0
Téléphone : (418) 735-2638 / Télécopieur : (418) 735-6021
Courriel : informations@saintnarcisse.net
Site WEB : www.saintnarcisse.net

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 20130115

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski tenue le 14^e jour du mois de janvier 2013 à 20 heures et à laquelle étaient présents son honneur le maire, monsieur Laurent Proulx et les conseillers suivants :

Messieurs Harold Thibeault
Robert Duchesne
Taylor Olsen
Gervais Soucy

FLUORATION DE L'EAU POTABLE

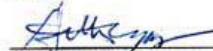
- ATTENDU** QUE la fluoruration de l'eau potable suscite de nombreuses inquiétudes auprès de la population et que la controverse s'amplifie dans les milieux scientifiques sur l'efficacité de celle-ci et ses impacts sur la santé et sur l'environnement ;
- ATTENDU** QUE les fluorures utilisés proviennent de déchets industriels recyclés issus de la récupération des vapeurs toxiques des usines d'engrais phosphatés et que le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec est incapable d'en fournir les tests de toxicologie requis pour prouver leur innocuité ;
- ATTENDU** QUE nul ne peut imposer légalement un traitement médical dentaire coercitif administré à tous les citoyens, peu importe leurs besoins, leur âge, leur sexe, leur état nutritionnel et leur condition de santé, en employant une substance impropre à la consommation et étant classée comme produit de traitement de l'eau ;
- ATTENDU** QUE cette mesure étant illégale et contrevenant à la Charte des droits et libertés, les citoyens sont en droit de défendre leur intégrité en s'opposant à l'administration forcée, via leur eau potable, d'un médicament non homologué et non testé en toxicologie visant essentiellement la prévention ;
- ATTENDU** QUE le programme de fluoruration de l'eau potable est un gaspillage de fonds publics (99 % de l'eau fluorée se retrouve dans l'environnement via les égouts) ;
- POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Taylor Olsen, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski demande à l'Assemblée nationale du Québec d'organiser une commission parlementaire sur le dossier de la fluoruration de l'eau potable afin de faire la lumière sur les aspects scientifiques, sanitaires, économiques et légaux de celle-ci et de statuer sur la nécessité d'abolir le programme de fluoruration de l'eau potable.

Fait à Saint-Narcisse-de-Rimouski,
ce 17^e jour du mois de janvier 2013.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME


Laurent Proulx
Maire

Sceau de la
municipalité


Gilles Lapage
Secrétaire-trésorier

Annexe 32

Les municipalités qui ont pris position sur la fluoration au Québec et au Canada (mis à jour: 30 janvier 2013)

Villes du Québec: AFQ, DSP: <http://www.santesaglac.gouv.qc.ca/web/document/U219/fluoration%20liste%20municipalites.pdf>

Qui ont dit non à la fluoration

28 janvier 2013: **Windsor**: Arrêt
3 décembre 2012: **Bécancour**: Arrêt
30 septembre 2012: **Fermont**: Arrêt
8 février 2011: **Verchères**: Arrêt
4 mai 2010: **Gatineau**: Arrêt
16 août 2010: **Beaupré**: Rejet
31 jan. 2009: **Sainte-Marie**: Rejet
14 sept. 2009: **Longueuil**: Rejet
2009: **Farnham, Ange-Gardien**: Arrêt
1 avril 2008: **Québec**: Arrêt
2002: **Sainte-Thérèse, Boisbriand, Blainville, St-Janvier-de-Mirabel**: Arrêt, bris d'équipement
2000: **Laval**: Arrêt, bris d'équipement

Participant au programme de fluoration

Trois-Rivières: Trois-Rivières (interruption, bris d'équipement)
Châteauguay: Châteauguay, Mercier, St-Paul-de-Châteauguay, St-Urbain, Ste-Martine
Dorval: Dorval (Interruption, bris d'équipement)
Pointe-Claire: Pointe-Claire, Beaconsfield, Baie d'Urfé, Kirkland, Ste-Anne-de-Bellevue, Dollard-des-Ormeaux
Lévis: Montmagny, St-David, St-Romuald, St-Jean-Chrysostôme
La Prairie: La Prairie
Richmond: Richmond
St-Georges de Beauce: St-Georges de Beauce

Qui débattent actuellement de la suspension ou de l'adoption du programme de fluoration

Décembre 2012: **Richmond**: la ville a décidé d'arrêter mais craint les pénalités financières liées à l'arrêt.
Avril 2012: **Mont-Joli**: Non-fluorée, décret de moratoire jusqu'aux prochaines élections en 2013.
Janvier 2010: **Saguenay**: Non-fluorée, moratoire jusqu'aux prochaines élections.
Novembre 2008: **Trois-Rivières**: Fluoration interrompue, la mairie veut reprendre bientôt.

Villes du Canada qui ont rejeté ou cessé la fluoration: Source: (2011) <http://www.fluoridealert.org>

5 déc 2012: Kirkland Lake, ON	1 nov 2010: Athabaska, AB	nov 2002: Mackenzie, BC
17 juillet 2012: Orillia, ON	21 juil. 2009: Thunder Bay, ON	24 sept 2002: Falher, AB
25 mai 2012: Churchill, MB	1 jan 2009: Cranberry Portage, MB	11 déc. 2001: Cobalt, ON
23 avril 2012: Okotoks, MB	31 déc. 2008: Drayton Valley, AB	13 oct. 2001: Kamloops, BC
6 fév 2012: Amherstburg AB	22 fév 2008: Welland, Pelham, Thorold, ON	16 oct. 2000: Squamish, BC
19 déc 2011: Dieppe, Moncton, NB	6 mai 2008: Dryden, ON	28 juillet 1998: Whitehorse, YK
21 nov 2011: Lake Cowichan, BC	28 mai 2008: Kingston, ON	Mars 1998: Kitmat, BC
19 nov 2011: Williams Lake BC	31 déc. 2008: Drayton, AB	16 nov. 1996: Kelowna, BC
31 oct. 2011: Lakeshore, ON	2008: Hannah, AB	Nov. 1993: Port Hardy, BC
16 oct. 2011: Churchill, MB	2008: Summerside, PE	Avril 1993: Campbell River, BC
12 sept. 2011: Slave Lake, AB	24 jan 2008: Niagara Region, ON	Fev 1992: Comox, Courtney, BC
20 juil. 2011: Taber, AB	19 nov. 2005: Golden, BC	1990: Creighton SK, Denare Beach SK, Smithers BC, Snow Lake MB, Thompson MB, Embrun ON
4 juil 2011: Meadow Lake, SK	25 juin 2003: Burns Lake, BC	
Juin 2011: Flin Flon, MB	Juin 2003: Dutton-Dunwich, West Elgin, ON	
Fév. 2011: Calgary, Airdrie, AB		
29 nov. 2010: Waterloo, ON		

Estimé (revu et corrigé) de la population canadienne buvant de l'eau fluorée

Province	Population	% fluoré	Province et territoire	Population	% fluoré
Colombie-Britannique	4 113 000	3,7 %	Nouvelle-Écosse	913 462	56,8 %
Alberta	3 290 350	74,7 %	Terre-Neuve/Labrador	505 469	1,5 %
Saskatchewan	968 157	36,8 %	Île-du-Prince-Édouard	135 851	23,7 %
Manitoba	1 148 401	69,9 %	Nunavut	29 474	0 %
Ontario	12 160 282	75,9 %	Yukon	30 372	0 %
Québec	7 546 131	3 %	Territoires du Nord-Ouest	41 464	56,4 %
Nouveau-Brunswick	729 498	25,9 %	Canada (total)	31 611 911	41,7 %

AFQ, DSP www.santepublique-outaouais.qc.ca/app/DocRepository/1/Sante_certaine_2010/Recommandations_Fluor_DSP_V2_2010.pdf

Annexe 33

L'OMS et la fluoration

1. Il n'y a pas d'unanimité au sein de l'OMS sur la fluoration de l'eau

Les promoteurs de la fluoration dénaturent la position de l'Organisation mondiale de la santé, car en réalité, l'OMS n'a pas adopté de position officielle concernant la fluoration de l'eau et, à notre connaissance, il n'existe aucun document de critères à cet effet. En fait, l'OMS a clairement exprimé ne pas être responsable des opinions émises par ses consultants ou comités, opinions qui sont actuellement présentées comme position officielle de l'OMS.

Par exemple, le Programme des Nations Unies pour l'environnement s'est prononcé en faveur de la fluoration, mais cela n'en fait pas la position officielle de cet organisme. Les critères de santé environnementale de l'OMS qui traitent des fluorures et qui affirment (paragraphe 6.3) que le fluorure est l'agent de prévention de la carie le plus efficace actuellement connu, **précisent que** (voir l'entête du critère 36, 1984):

“Ce rapport contient les points de vue collectifs d'un groupe international d'experts et ne représente pas nécessairement les décisions ni la politique du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de l'Organisation internationale, ni de l'Organisation mondiale de la santé.”

Voir

les

détails:

<http://www.qve.qc.ca/afq/Articles/oms.htm>

Parmi toutes les autres "organisations prestigieuses" qui appuient la fluoration, très peu d'entre-elles ont mené des études sur la fluoration. Elles se sont contentées d'appuyer la fluoration, mais parce qu'**on leur avait demandé de le faire**. En Australie, des citoyens ont demandé à voir les documents qui ont mené à l'appui de la fluoration par certaines organisations (loi d'accès à l'information). Et bien, ils ont découvert que ces organisations avaient décidé d'appuyer de bonne foi seulement 24 heures après avoir reçu la demande. Bref, elles n'ont pas étudié sérieusement la question et c'était plus une formalité administrative, aucunement scientifique.

Jimmy Siles (Action fluor Québec <http://www.qve.qc.ca/afq/mefaits.htm>)

Annexe 34

Déclarations officielles sur la fluoration, par les fonctionnaires de plusieurs pays européens.

En dépit de la pression exercée par des promoteurs fanatiques, 99% de l'Europe a rejeté, banni ou arrêté la fluoration de l'eau en raison des préoccupations environnementales, sanitaires, légales ou éthiques.

Fait notable, les données de l'Organisation mondiale de la santé démontrent que les Européens ont des dents aussi bonnes et souvent meilleures qu'aux États-Unis où près de 70% de la population boit de l'eau fluorée.

Source : [FAN](#) (Action Fluoride Network). Adaptation française, avec la permission de FAN

: [Action Fluor Québec](#).

Novembre 2004, Écosse : Après plusieurs mois de consultation, l'Écosse (actuellement non fluorée) a rejeté le projet d'ajouter du fluorure à l'eau potable.

"Le premier ministre a défait les plans de fluoration de l'eau en Écosse. Jack McConnell a expliqué devant le parlement que l'Exécutif écossais planifie plutôt toute une série d'autres mesures pour améliorer la santé dentaire des enfants." Pour plus d'information (BBC, 11/18/2004): [Cliquez ici](#).

9 avril 2003, Suisse : La ville de Bâle, la seule ville fluorée en Suisse, a décidé de mettre fin à la fluoration suite à deux votes: au Parlement de la ville de Bâle (73 contre 23 votes) et à la GSK (11 contre 2 votes). La fluoration était en opération depuis 41 ans. Bâle était la seule ville continentale fluorée de l'Europe de l'ouest, à l'exception de quelques localités espagnoles (2% de l'Espagne).

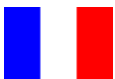
"Arès avoir soupesé attentivement les avantages et désavantages,... la GSK (Commision sociale et de santé de Bâle) a décidé de recommander l'abolition de la fluoration de l'eau par un vote de 11 contre 2." Pour plus d'information: [Cliquez ici](#).



Allemagne: Après la réunification, l'Allemagne de l'est a été forcée de cesser la fluoration de l'eau.

"Règle générale, en Allemagne, la fluoration de l'eau potable est interdite. La loi allemande permet des exceptions à cette interdiction. L'argumentation du Ministère fédéral de la Santé, qui va à l'encontre de la fluoration générale de l'eau potable, est en lien avec la nature problématique de la médication forcée." (Gerda Hankel-Khan, ambassade de la République Fédérale d'Allemagne, 16 septembre 1999).

Voyez le document officiel : [Déclaration officielle](#)



France: La France a rejeté la fluoration de l'eau. *"Les composés chimiques de fluorure ne sont pas inclus dans la liste [de 'produits chimiques' pour le traitement d'eau potable]. Cela est dû à des considérations éthiques et médicales."* (Louis Sanchez, Directeur de la Protection de l'Environnement, 25 août 2000).

Voyez le document officiel : [Déclaration officielle](#)



Belgique: La Belgique a rejeté la fluoration de l'eau.

"Ce type de traitement d'eau n'a jamais été utilisé en Belgique et ne le sera jamais (nous l'espérons). La raison principale est la position fondamentale du secteur d'eau potable, qui n'a pas pour tâche de fournir un traitement médical destiné à traiter les gens. C'est la responsabilité unique des services de santé." (Chr. Legros, Directeur, Belgaqua, Bruxelles, Belgique, 28 février 2000).

Voyez le document officiel : [Déclaration officielle](#)



Luxembourg: Le Luxembourg a rejeté la fluoration de l'eau.

"Le fluorure n'a jamais été ajouté aux approvisionnements d'eau potable du Luxembourg. Nous croyons que l'eau potable n'est pas le véhicule approprié pour un traitement médical et les personnes désirant plus de fluorure pour leur besoin [journalier] peuvent le faire par par elles-même, comme par la prise des comprimés de fluorure." (Jean-Marie Ries, Directeur, Division de l'Eau, Administration de L'Environnement, 3 Mai 2000).

Voyez le document officiel : [Déclaration officielle](#)



Finlande: La Finlande a mis fin à la fluoration de l'eau.

"Nous n'appuyons ni recommandons la fluoration de l'eau potable. Il y a de meilleures méthodes de fournir le fluorure dont nos dents ont besoin." (Paavo Poteri, Directeur de Gestion, Eau d'Helsinki, Finlande, 7 février 2000).

La fluoration artificielle des approvisionnements d'eau potable a été pratiquée en Finlande dans une ville, Kuopio, situé en Finlande orientale et avec une population d'environ 80 000 personnes (1.6% de la population finlandaise). La fluoration a commencé en 1959 et s'est terminée en 1992 en raison de la résistance de la population locale. Les raisons généralement invoquées pour la résistance dans ce cas-ci étaient le droit individuel à de l'eau potable sans produits chimiques ajoutés pour la médication d'une partie limitée de la population. Le concept de "médication forcée" a été également mentionné.

"La fluoration de l'eau potable n'est pas interdite en Finlande, mais aucune municipalité ne s'est avérée être disposée à la pratiquer. Les fournisseurs d'eau, naturellement, ont toujours été contre le dosage de produits chimiques de fluorure dans l'eau." (Leena Hiisvirta, M.Sc., Ingénieur en chef, Ministère des Affaires sociales et de la Santé, Finlande, 12 janvier 1996.). Voyez le

Voyez le document officiel: [Déclaration officielle](#)



Danemark: Le Danemark a rejeté la fluoration de l'eau.

"Nous sommes heureux de vous informer que, selon le Ministère danois de l'Environnement et de l'Énergie, les fluorures toxiques n'ont jamais été ajoutés aux approvisionnements d'eau potable. En conséquence, aucune ville danoise n'a jamais été fluorée." (Klaus Werner, Ambassade Royale du Danemark, Washington D.C., 22 décembre 1999).

Voyez le document officiel : [Déclaration officielle](#)



Norvège: La Norvège a rejeté la fluoration de l'eau.

"En Norvège, nous avons eu une discussion plutôt intense à ce sujet il y a environ 20 ans, et la conclusion était que l'eau potable ne devrait pas être fluorée." (Truls Krogh & Toril Hofshagen, Folkehelse Statens institutt for folkeheise, Oslo, Norway, 1er mars 2000).

Voyez le document officiel : [Déclaration officielle](#)



Suède: La Suède a banni la fluoration de l'eau.

"La fluoration de l'eau potable n'est pas permise en Suède... De nouvelles données scientifiques ou des changements de santé dentaire qui pourraient altérer les conclusions de la Commission n'ont pas été présentés." (Gunnar Guzikowski, Inspecteur en chef du gouvernement, Livsmedels Verket -- Administration des aliments, Division de l'eau potable, Suède, 28 février 2000).

Voyez le document officiel : [Déclaration officielle](#)



Hollande: La Hollande a mis fin à la fluoration de l'eau.

"À partir de la fin des années 60 jusqu'au commencement des années 70, l'eau était fluorée en divers endroits de la Hollande, pour prévenir la carie. Cependant, dans son jugement du 22 juin 1973, cas

numéro 10683 (Budding et co. contre la ville d'Amsterdam), la Cour Suprême (Hoge Road) décréta qu'il n'existe pas de fondement juridique en faveur de la fluoration. Suite au jugement, des amendements à la Loi sur les approvisionnement en eau furent préparés pour fournir une base juridique en faveur de la fluoration. Pendant le processus, il est apparu clairement qu'il n'y avait pas suffisamment d'appui de la part du Parlement [sic] en faveur de cet amendement, et la proposition a été retirée." (Wilfred Reinhold, Conseiller Juridique, Direction de l'Eau potable, Hollande, 15 janvier 2000).

Voyez le document officiel : [Déclaration officielle](#)



Irlande du Nord: L'Irlande du Nord a mis fin à la fluoration de l'eau.

"L'approvisionnement d'eau de l'Irlande du Nord n'a jamais été artificiellement fluoré, excepté 2 petites localités où le fluorure a été ajouté à l'eau pendant environ 30 années. La fluoration a cessé à ces endroits pour des raisons opérationnelles. Actuellement, aucun plan ne propose d'entamer la fluoration des approvisionnements d'eau en Irlande du Nord." (C.J. Grimes, Ministère du Développement régional, Belfast, 6 novembre 2000.).

Voyez le document officiel : [Déclaration officielle](#)



Autriche: L'Autriche a rejeté la fluoration de l'eau.

"Des fluorures toxiques n'ont jamais été ajoutés aux approvisionnements d'eau en Autriche." (M. Eisenhut, Chef de la Division de l'eau, Österreichische Vereinigung für das Gas- und Wasserfach Schuberting 14, A-1015 Wien, Autriche, 7 février 2000).

Voyez le document officiel : [Déclaration officielle](#)



République Tchèque: La République Tchèque a rejeté la fluoration de l'eau.

"Depuis 1993, l'eau potable n'a été traitée nulle part en République tchèque avec du fluorure ajouté dans les approvisionnements d'eau. Bien que la fluoration de l'eau potable n'ait pas été réellement proscrite, elle n'est pas actuellement sous considération, parce que cette forme de supplémentation est considérée comme suit:

(a) peu économique (seulement 0.54% de l'eau potable est employée à cette fin; le reste est utilisé pour l'hygiène, etc... En outre, une portion croissante des consommateurs (en particulier des enfants) boit de l'eau embouteillée (de l'eau de source, contenant habituellement du fluorure);

(b) non écologique (c'est une charge environnementale créée par une substance étrangère);

(c) non-éthique ("médication forcée");

(d) toxicologiquement et physiologiquement débatable (la fluoration est une forme de supplémentation non ciblée, qui fait fi de l'apport individuel ingérée et des besoins, ce qui pourrait mener à un apport excessif et dangereux pour la santé de certains groupes de la population; [et] dans l'eau, le fluorure peut se combiner et former des complexes actifs non biologiques." (Dr. B. Havlik, Ministerstvo Zdravotnictvi Ceske Republiky, 14 octobre 1999).

Voyez le document officiel : [Déclaration officielle](#)

Allemagne: La carie n'a pas augmenté depuis que l'arrêt de la fluoration de l'eau

Cavity rates did not go up

Künzel W, Fischer T., Rise and fall of caries prevalence in German towns with different F concentrations in drinking water, Caries Research 1997, 31:3, 166-173

The rise and fall of caries prevalence (DMFT) and its relation to changing F concentration of drinking water and other health-related factors is analysed based on dental findings of more than 286,000 subjects of either sex (6-15 years old) from the two industrial towns Chemnitz and Plauen. Water fluoridation (1.0 ± 0.1 ppm F) was implemented in Chemnitz (formerly Karl-Marx-Stadt) in 1959. It was in operation until autumn 1990 with an interruption lasting 22 months around the year 1971. In the F-poor town of comparison, Plauen, 55% of the citizens were supplied with F-enriched drinking water (0.9 ppm F) during the years 1972-1984. Another 20% received F-containing mixed water (0.4-0.7 ppm F). During the first three decades of the study the level of caries prevalence was strictly correlated with the availability of an optimal caries preventive F concentration in the drinking water. Water fluoridation was followed by a decrease of caries, and interruptions in fluoridation were followed by increasing caries levels. A different caries trend was observed in the years from 1987 to 1995. There was a significant caries decrease down to the lowest DMFT (2.0) since 1959 in spite of the fact that only F-poor water was available over years in both towns. This improvement of oral health is explained by changes in caries-preventive and environmental conditions.

Finlande: La carie n'a pas augmenté depuis que la Finlande a cessé la fluoration de l'eau

No indication of an increasing trend of caries could be found

Seppa L, Karkkainen S, Hausen H, Caries frequency in permanent teeth before and after discontinuation of water fluoridation in Kuopio, Finland, Community Dental Oral Epidemiology 1998 August, 26:4, 256-62 (Institute of Dentistry, University of Oulu, Finland)

The piped water of Kuopio, Finland, was fluoridated in 1959. Owing to strong opposition by different civic groups, water fluoridation was stopped at the end of 1992.

OBJECTIVES: The aim of this study was to examine the consequences of the discontinuation on dental health.

METHODS: In 1992 and 1995, independent random samples of all children aged 6, 9, 12 and 15 years were drawn from Kuopio and Jyväskylä, a nearby low fluoride town whose distribution of demographic and socio-economic characteristics was fairly similar to Kuopio's. The total number of subjects examined was 550 in 1992 and 1198 in 1995. Caries was registered clinically and radiographically by the same two calibrated dentists in both towns.

RESULTS: In 1992, the mean DMFS values were lower in the fluoridated town for the two older age groups, the percentage differences for 12- and 15-year-olds being 37% and 29%, respectively. For the two younger age groups no meaningful differences could be found. In 1995, the only difference with possible clinical significance was found in the 15-year-olds in favor of the fluoridated town (18%). In 1995, a decline in caries was seen in the two older age groups in the nonfluoridated town. In spite of discontinued water fluoridation, no indication of an increasing trend of caries could be found in Kuopio. The mean numbers of fluoride varnish and sealant applications decreased sharply in both towns between 1992 and 1995. In spite of that caries declined.

CONCLUSIONS: These findings suggest that the decline of caries has little to do with professional preventive measures performed in dental clinics.

Danemark: L'Agence de protection environnementale a recommandé d'interdire la fluoration, en raison des risques sur la santé humaine et environnementale

**Nyt fra
miljøstyrelsen**

**Special Issue
February
1977**

The background is that the National Agency of Environmental Protection in a letter of 3rd January 1977 recommended the Minister not to permit fluoridation of drinking water in Denmark. The recommendation of the Agency is among other things based upon the fact that a number of questions on human health and environment are not and hardly can be clarified.

Fluoridation of drinking water

In his answer of 5th January 1977 to a question from the Committee on fluoridation of drinking water, the Minister for the Environment, Helge Nielsen, stated that in his opinion the power conferred by section 48 of the Water Supply Act should not be used to allow the addition of fluoride to drinking water.

miljøstyrelsen - Kampmannsgade 1 - 1604 København V - Tlf. (01) 148310

Annexe 35

Marc Brullemans	scienceblanche@gmail.com
Richard Hudon	President, Fluoridation-Free Ottawa
Dr. Louis Gauthier	drlgauthierholisdent@hotmail.com
Hardy Limback	National Research Council Report
Declan Waug	declan@enviro.ie
Dr Poonam Mahajan	Inde
Dr Thiessen	
Robert Isaacson	National Research Council Report
Dr Kathleen Thiessen	National Research Council Report
Dr Beck	Calgary
Paul Connett, Ph. D	Fluoride Action Network
Dr Roger Master	
Dr Grandjean	Université Harvard
Dr Bugsthaler	Revue Fluoride
Dr David Kennedy	International academy of oral medicine & toxicology
Mme Heather Gingerich	géologue médicale
Peter Van Caulart	formateur canadien en chef en technique de l'eau
Dr Sérodes	Université Laval,
Dr Bill Osmunson	
Dr Richard Sauerheber	Californie
Dr Marcus	toxicologue en chef à l'EPA
Dr Paul Carton	EPA
Dr William Hirzy,	Prés. syndicat professionnels à l'EPA
Dr Phillis Mullenix,	
Dr Luke	
Dr Bruce Spittle	
Chris Neurath	FAN
Dr Sriv Chopra	Santé Canada
Dr Susheela	Inde
Dr Strunecka	Pologne
Dr Blaylock	
Robert Flemming	COF-COF
Doug Schmidt,	Windsor Ont.
Dr Edouard Groth	
Nick Fonda	
Charlie Brown	Dentiste holistique USA
Déborah Moore	Second look : secondlook1@earthlink.net
Dr Phyllis Mullenix	Toronto
Aliss Terpstra	

**Énoncé pour le rejet de la fluoration
dans l'alimentation en eau potable de la province de Québec.**

**Présenté par le Conseil des Canadiens
À l'Assemblée Nationale du Québec
Commission parlementaire de la santé et des services sociaux
(avec la présentation de la Coalition Eau Secours)**

VERSION FRANÇAISE

**15 avril, 2013
Québec, Québec**

Énoncé pour le rejet de la fluoration dans l'alimentation en eau potable de la province de Québec.

Présenté par le Conseil des Canadiens à la Commission parlementaire de la santé et des services sociaux de l'Assemblée Nationale du Québec.

15 avril 2013 – Ville de Québec, Québec

Concernant l'obligation d'ajouter des fluorures à l'approvisionnement en eau potable, le Conseil des Canadiens s'oppose fermement à la législation adoptée au Québec par le gouvernement libéral précédent et encourage vivement le gouvernement actuel d'abroger cette loi.

Le Conseil des Canadiens est le plus important organisme citoyen du Canada représentant 50,000 membres à travers le pays et ayant plus de 70 chapitres dans toutes les régions du Canada. L'organisation a été fondée en 1985 et a défendu, entre autres, le droit humain à l'eau et à la protection de l'eau au Canada et ailleurs dans le monde.

Sur la question de la fluoration de l'eau, nous sommes fermement solidaires de nos partenaires, dont Eau Secours!, les Amis de la Terre, Actions Fluor Québec et le Front Commun pour une Eau Saine qui rejettent également l'ajout de fluorures à l'eau potable au Québec.

Dans tout le pays, le Conseil des Canadiens, en collaboration avec nos partenaires et chapitres a été actif pour empêcher l'addition de fluorure à l'eau non fluorée, ainsi que l'arrêt de la fluoration aux endroits où elle est encore utilisée. La tendance dans d'autres parties du pays est pour le rejet de la fluoration de l'eau et nous demandons instamment au gouvernement du Québec de rejeter également cette initiative inopportune.

Le Conseil des Canadiens a compilé des informations à jour au niveau pan-canadienne concernant les initiatives contre la fluoration de l'eau « *Unfluoridate It* », sur son site www.canadians.org

Nous soulevons de nombreux points d'inquiétude entourant la fluoration de l'eau qui sont également identifiés par d'autres organisations à la commission parlementaire de l'Assemblée nationale sur les services de santé et services sociaux. Nous soutenons les affirmations de ces autres organisations qui comprennent les préoccupations autour de la santé et de la sécurité, le principe de précaution, les impacts environnementaux ainsi que l'efficacité de la fluoration elle-même.

Dans le monde la plupart des pays n'ont pas adopté la fluoration de l'eau et le Québec est actuellement très étroitement aligné avec l'Europe en ayant un très faible pourcentage de l'eau fluorée. La tendance en Europe est de réduire davantage la fluoration de l'eau et c'est ce qui se passe également en Amérique du Nord. Seulement l'Amérique du Nord anglophone, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Brésil et le Venezuela semblent avoir des niveaux élevés de fluoration de

l'eau, malgré plusieurs décennies de pression sur les autres pays pour implanter globalement fluoration de l'eau.

Récemment des renversements de situation se sont produits au Canada comme à Windsor et Amherst en Ontario ainsi que le cas d'un moratoire sur la fluoration de l'eau à Mont-Joli et à Trois-Rivières au Québec.

Le Conseil des Canadiens a encouragé les gouvernements municipaux à adopter leurs propres résolutions rejetant la fluoration, comme un moyen pour les citoyens et les collectivités locales de montrer directement leurs préoccupations concernant la fluoration. Ci-dessous, un exemple de résolution;

Agissez!

Utilisez cet exemple de résolution pour la soumettre à votre conseil municipal local afin d'arrêter l'ajout de fluorure à l'eau potable municipale.

Exemple de résolution

ATTENDU QUE l'efficacité de la fluoration de l'eau sur la santé dentaire n'a pas été prouvée, et que de récents rapports de la revue York (la revue de l'Association dentaire britannique) et le Medical Research Council en Angleterre démontrent l'inefficacité de l'ajout de fluorure à l'eau potable;

ATTENDU QUE le fluorure peut-être dangereux pour certaines personnes, y compris les diabétiques, les personnes souffrant de maladies du rein, les bébés et les enfants;

ATTENDU QUE un médicament, sans prescription d'un médecin, est donné à toute une population, dont chaque membre n'a pas donné son consentement et dont le besoin de chaque membre n'a pas été identifié;

ATTENDU QUE les stations d'épuration ne peuvent enlever le fluorure et le fluor contenu dans l'eau potable et que ceux-ci sont libérés dans nos cours d'eau;

ATTENDU QUE le fluorure est toxique et bioaccumulable et que nous ne connaissons pas les conséquences de celui-ci sur la faune et la flore;

ATTENDU QUE l'eau fluorée n'est pas une mesure nécessaire pour ceux qui se brossent les dents régulièrement. Il existe des méthodes beaucoup plus efficaces et moins coûteuses, tels que l'éducation dans les écoles et la distribution de brosses à dents;

IL EST RÉSOLU QUE (nom de la municipalité) ne fluorera pas son eau potable.

Le site '*Unflouridate It*' donne la liste croissante des communautés qui rejettent la fluoration: comme indiqué, on doit y ajouter Amherst, en Ontario, et les moratoires Mont-Joli et à Trois-Rivières au Québec.

Windsor, ON - 28 Janvier 2013
Orillia, ON - Juillet 16, 2012
Slave Lake, Alberta - 12 Septembre 2011
Taber, Alberta - 20 Juillet 2011
Meadow Lake, Saskatchewan - Juillet 4, 2011
Calgary, Alberta - Février 8, 2011
Verchères, Québec - 7 Février, 2011
Waterloo, à St. Jacobs, Elmira, Ontario - Octobre 25, 2010
Gatineau, Québec - 5 mai 2010
Thunder Bay, Ontario - 21 Juillet 2009
Cranberry Portage, Manitoba - Janvier 1, 2009
Drayton Valley, en Alberta - 31 Décembre, 2008
Dryden, Ontario - Avril 2008
Québec, Québec - Avril 1, 2008
Golden, Colombie-Britannique - 19 Novembre, 2005
Burns Lake, Colombie-Britannique - Juin 25, 2003
Dutton-Dunwich, Ontario - Juin 2003
West Elgin, Ontario - Juin 2003
Cobalt, Ontario - 11 Décembre, 2001
Kamloops, Colombie-Britannique - 13 Octobre 2001
Whitehorse, Yukon - 28 Juillet 1998
Kitimat, en Colombie-Britannique - Mars 1998
Kelowna, Colombie-Britannique - 16 Novembre 1996
Campbell River, Colombie-Britannique - Avril 1993
Port Hardy, Colombie-Britannique - Novembre 1993
Squamish, Colombie-Britannique - Novembre 1993
Comox-Courtenay, Colombie-Britannique - Février 1992

Le Conseil des Canadiens a fait un travail considérable sur la question de la fluoration de l'eau et continu à s'opposer fermement à cette pratique tant au Québec qu'au Canada. Nous exhortons respectueusement le comité parlementaire qui étudie la question à examiner cette déclaration dans vos délibérations et nous demeurons disponibles pour d'autres consultations sur cette question.

La fluoration de l'eau a été introduite il y a des décennies d'une façon inappropriée. Elle continue à être utilisée en grande partie parce que la question n'a pas été soumise pour consultation à la population en générale. Au Québec, le gouvernement actuel a la possibilité de prendre une position ferme sur cette question et nous attendons avec impatience vos conclusions.

Déclaration prononcée par le Conseil des Canadiens Membre du conseil, Abdul Pirani, au nom du Conseil des Canadiens – 15 avril, 2013

**Statement Rejecting Fluoridation
of Public Water Supplies in the province of Québec**

**Presented by the Council of Canadians
to the Quebec National Assembly's
Parliamentary Committee on Health and Social Services
(with Coalition Eau Secours presentation)**

**April 15, 2013
Quebec City, Quebec**

Statement Rejecting Fluoridation of Public Water Supplies in the province of Quebec.

**Presented by the Council of Canadians to the Quebec National Assembly's
Parliamentary Committee on Health and Social Services**

April 15, 2013 – Quebec City, Quebec

On the matter of mandating fluoride be added to public water supplies in the province of Quebec, the Council of Canadians firmly opposed the legislation introduced by Quebec's previous Liberal government and strongly encourages the present government to repeal this law.

The Council of Canadians is Canada's largest citizen's-based organization representing 50,000 members across the country and having over 70 chapters in all regions of Canada. The organization was founded in 1985 and has championed, among other things, the human right to water and the protection of water in Canada and around the world.

On the issue of water fluoridation, we stand firmly with allies including Eau Secours!, Amis de la Terre, Actions Flour Quebec and Front Commun pour une eau saine who also reject the addition of fluoride to drinking water supplies in Quebec.

Across the country, the Council of Canadians, working with our allies and chapters has been active in stopping additions of fluoride to previously unfluoridated water, as well as reversing previous fluoridations. The trend in other parts of the country is for rejection of water fluoridation and we strongly urge the government of Quebec to also reject this ill-advised initiative.

The Council of Canadians has compiled current information on the cross-Canada move against water fluoridation on its '*Unfluoridate It!*' webpage located at www.canadians.org

We raise many points of concern around water fluoridation that are also being made by other organizations at the National Assembly's Parliamentary Committee on Health and Social Services. We support the assertions by these other organizations which include concerns around health and safety, the precautionary principle, environmental impacts as well as the efficacy of water fluoridation itself.

Most of the world has not embraced water fluoridation and Quebec is currently very closely aligned with Europe in having a very low percentage of fluoridated water. The trend in Europe is to further reduce water fluoridation and this is happening in North America as well. Only English-speaking North America, Australia, New Zealand, Brazil and Venezuela seem to have significant levels of water fluoridation despite many decades of pressure on others to broadly implement water fluoridation.

Recent reversals in Canada include Windsor and Amherst Ontario as well as a moratorium on water fluoridation in Mont-Joli and Trois-Rivieres Quebec.

The Council of Canadians has been encouraging municipal governments to adopt their own resolutions rejecting fluoridation as a way for citizen's and local governments to directly show their concerns around fluoridation. Below is the sample resolution;

Take action!

Use the sample municipal resolution provided on this webpage to get your local city council to "*Unfluoridate it!*" and stop adding fluoride to municipal drinking water.

Sample resolution

WHEREAS the effectiveness of water fluoridation on dental health has not been proven, and new reports from the York Review (British Dental Journal) and the Medical Research Council in England demonstrate the ineffectiveness of adding fluoride to drinking water;

AND WHEREAS fluoride maybe harmful for some people, including diabetics, people with kidney disease, babies and children;

AND WHEREAS a medication, without a doctor's prescription, is being given to an entire population, each member of which has not given his or her consent and each member's need for which has not been identified;

AND WHEREAS water purification plants do not remove fluoride, and the fluoride contained in drinking water is released into our waterways;

AND WHEREAS fluoride is toxic and bioaccumulative and we do not know the consequences of it on plants and wildlife;

AND WHEREAS fluoridated water is not a necessary measure for those who brush their teeth regularly. There are much more effective and less costly methods for the people who need it such as education in schools and the distribution of toothbrushes;

THEREFORE BE IT RESOLVED THAT (name of municipality) will not fluoridate its drinking water.

The '*Unfluoridate It!*' site also catalogues the growing list of communities rejecting fluoride: as noted, recent additions include Amherst, Ontario and the moratorium in Mont-Joli and Trois-Rivieres, Quebec.

- Windsor, ON - January 28, 2013
- Orillia, ON - July 16, 2012
- Slave Lake, Alberta - September 12, 2011
- Taber, Alberta - July 20, 2011
- Meadow Lake, Saskatchewan - July 4, 2011
- Calgary, Alberta - February 8, 2011
- Vercheres, Quebec - February 7, 2011
- Waterloo, St. Jacobs, Elmira, Ontario - October 25, 2010
- Gatineau, Quebec - May 5, 2010
- Thunder Bay, Ontario - July 21, 2009
- Cranberry Portage, Manitoba - January 1, 2009
- Drayton Valley, Alberta - December 31, 2008
- Dryden, Ontario - April 2008
- Quebec City, Quebec - April 1, 2008
- Golden, British Columbia - November 19, 2005
- Burns Lake, British Columbia - June 25, 2003
- Dutton-Dunwich, Ontario - June 2003
- West Elgin, Ontario - June 2003
- Cobalt, Ontario - December 11, 2001
- Kamloops, British Columbia - October 13, 2001
- Whitehorse, Yukon - July 28, 1998
- Kitimat, British Columbia - March 1998
- Kelowna, British Columbia - November 16, 1996
- Campbell River, British Columbia - April 1993
- Port Hardy, British Columbia - November 1993
- Squamish, British Columbia - November 1993
- Comox-Courtenay, British Columbia - February 1992

The Council of Canadians has done significant work on the issue of water fluoridation and stands firmly opposed to this practice both inside Quebec and across Canada. We respectfully urge the Parliamentary Committee studying the issue to consider this statement in your deliberations and remain available for further consultation on this issue. Water fluoridation was brought in decades ago without due process and continues to be delivered largely because the issue is not on the public agenda. In Quebec the current government has the opportunity to take a strong stand on this issue and we look forward to your conclusions.

Statement Delivered by Council of Canadians Board Member, Abdul Pirani, on behalf of the Council of Canadians – April 15, 2013

COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LA FLUORURATION DE L'EAU POTABLE

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

22 et 23 avril 2013

FLUORURATION DE L'EAU POTABLE : UNE MESURE INUTILE, NOCIVE ET DÉSUÈTE

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

PAR

MIREILLE GUAY, Ph.D. en chimie organique.

ET

**LA COALITION QUÉBÉCOISE POUR UNE GESTION RESPONSABLE DE L'EAU *EAU
SECOURS !***

PRÉSENTATION DE L'AUTEURE

Détentrice d'un Ph.D. en chimie organique de l'Université de Sherbrooke (effectué sous la direction du professeur Pierre Deslongchamps), elle a été assistante de recherche en biochimie à la faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke de 1975 à 1986 (recherches expérimentales sur l'élastine, une protéine fibreuse). Elle est aussi titulaire d'une maîtrise en chimie de l'université de Montpellier et diplômée de l'École nationale de chimie de Montpellier (ingénieure-chimiste).

Co-auteur de plusieurs publications scientifiques (de chimie organique et de biochimie) dans divers périodiques soumettant les manuscrits à des réviseurs externes.

Chargée de cours de biochimie à l'Université de Sherbrooke entre 1984 et 1986, dont le cours de biochimie métabolique des baccalauréats en biochimie et en biologie.

Professeure au Cégep de Sherbrooke depuis janvier 1986, elle y a enseigné les cours de chimie des programmes de sciences de la nature ou de techniques biologiques, ainsi que les cours de biochimie de quelques programmes de techniques biologiques. Elle est l'auteur de deux ouvrages destinés à l'enseignement collégial de la chimie pour les techniques biologiques : Chimie générale et organique (Décarie Éditeur 1995) et Chimie du milieu aqueux (CCDMD, 2010).

En 1988 elle a présenté un mémoire aux audiences publiques de la ville de Montréal sur la fluoruration de l'eau. Ce mémoire, fruit d'une recherche bibliographique, montrait l'inefficacité du fluorure et son importante toxicité pour quelques catégories de personnes. Il soulignait aussi le manque d'objectivité de certains promoteurs de la fluoruration de l'eau.

SOMMAIRE

Le présent mémoire montre que la fluoruration de l'eau est une mesure inutile, nocive et désuète. Il met en relief le fait que le rôle de protecteur des dents attribué au fluorure est une croyance, fausse, plutôt qu'un fait scientifique établi. Le mémoire est divisé en six parties :

1. Le fluorure, un usurpateur
2. Erreurs, lacunes et failles des ouvrages et des études prônant la fluoruration
3. Faiblesses de la position de la DSP du Québec
4. Difficultés inhérentes au domaine de la nutrition
5. Risques sociaux liés à l'attitude de la DSP sur la fluoruration de l'eau
6. Conclusion

Dans le présent mémoire on reprend quelques données du document soumis aux audiences publiques de la ville de Montréal en 1988, ainsi que les principales idées qu'il exprimait : l'inefficacité du fluorure, son importante toxicité pour quelques catégories de personnes, ainsi que le manque d'objectivité de certains promoteurs de la fluoruration de l'eau. Nul besoin de refaire la démonstration en entier, car les conclusions de 1988 ont gardé toute leur pertinence et leur validité. Certains aspects du mémoire de 1988 ont été élagués, car d'autres groupes s'opposant à la fluoruration de l'eau en traiteront devant cette commission, en amenant des données scientifiques récentes, en particulier sur la toxicité du fluorure. Le présent mémoire insiste sur la nécessité d'abandonner les interventions totalement désuètes en matière de nutrition : celles consistant à administrer à tous les citoyens une même substance à la même concentration.

Les références bibliographiques ont été volontairement limitées aux documents les plus significatifs. Une liste plus complète est disponible dans le mémoire présenté aux audiences publiques de la ville de Montréal en 1988 (1) déposé en annexe.

Il est important de savoir que ce n'est pas sans raison si je suis catégorique à propos de l'inefficacité de la fluoruration de l'eau potable : entre 1985 et 1988 je ne me suis pas contentée de lire quelques ouvrages résumant la question, des résumés de résumés, dont chaque rédacteur n'a retenu que ce qui lui semblait bon, en fonction de son jugement et de son opinion. Je suis remontée aux sources ; j'ai lu et analysé les articles scientifiques originaux, les critiques et éventuellement, les critiques de critiques.

1. LE FLUORURE, UN USURPATEUR

Vers 1930, on observe un faible taux de carie dans plusieurs villes des États-Unis dont l'eau est fortement minéralisée. L'analyse de ces eaux avec les moyens limités de l'époque montre qu'elles sont riches en fluorure. On élabore une hypothèse : le fluorure protège contre la carie. On ne sait pas alors qu'en biologie le composé le plus actif est parfois celui qui n'est présent qu'à l'état de traces à peine mesurables.

Les premières mesures sur l'eau des villes américaines servent à répandre l'usage de la fluoruration de l'eau potable. Elles sont aussi à la base d'un nombre gigantesque d'études épidémiologiques sur la santé dentaire en relation avec la présence ou l'absence de fluorure dans l'alimentation humaine. L'hypothèse se transforme en assertion devenue invérifiable pour la plupart des personnes, même celles qui œuvrent dans le domaine de la santé, à cause de la masse de données.

Après 1950 la biochimie progresse à grands pas, les autres spécialités également (immunologie, anatomie et physiologie) ; les techniques d'analyses chimiques se perfectionnent permettant de doser plus rapidement et avec une meilleure précision un plus grand nombre de substances. Aux environs de 1975, des scientifiques décident de réexaminer à fond le dossier du fluorure.

Certains s'intéressent à l'analyse de l'eau des villes américaines et néo-zélandaises, car on peut mesurer des ions présents à l'état de trace. Ils ne découvrent pas de corrélation entre le taux de carie et la concentration d'ion fluorure, mais ils observent un lien statistiquement fiable entre le faible taux de carie et la présence d'ions positifs, le strontium principalement, accompagnant le fluorure dans les roches dissoutes par l'eau au cours de son trajet souterrain (2). Notons que les dentistes semblent avoir accepté ce fait puisqu'ils appliquent depuis plusieurs années du fluorure de strontium sur les dents des enfants.

D'autres scientifiques réexaminent avec un œil neuf les diverses études épidémiologiques (3). Ils constatent que plusieurs parmi les plus citées ne sont pas valables parfois à cause de l'échantillonnage(4), parfois à cause du manque d'objectivité des auteurs (5).

Depuis 1975, des publications scientifiques nombreuses corroborent ces données déniaient au fluorure son rôle de protecteur des dents et elles confirment une large et importante toxicité du fluorure.

2. ERREURS, LACUNES ET FAILLES DES PUBLICATIONS PRONANT LA FLUORURATION

Nombre de publications ou d'ouvrages traitant de fluoruration, contiennent des erreurs et des lacunes, qui deviennent parfois des failles importantes invalidant la conclusion de leurs auteurs en faveur de la fluoruration de l'eau potable.

Par exemple, dans une comparaison entre deux villes du Japon, dont une seule avait fluoruré son eau, les Japonais présentant le moins de caries étaient les résidents dont l'eau ne contenait pas de fluorure (6). Le même type d'observation se répète sur d'autres continents : en Nouvelle-Zélande (7) et au Danemark (8). Ces données scientifiques ne sont jamais rapportées dans les rapports prônant la fluoruration.

Dans un ouvrage publié sous l'égide de l'OMS (9) les auteurs de certains chapitres ne retiennent que les études concluant à un effet protecteur du fluorure. Comme ce livre devait résumer l'information pour la rendre accessible aux professionnels de la santé responsables des mesures de santé publique, le manque d'objectivité des auteurs est lourd de conséquences.

Des failles majeures ont aussi été découvertes dans des études épidémiologiques. Ainsi, en Nouvelle-Zélande des infirmières examinant les dents des enfants se sont vu forcées de changer les critères pour protéger le mythe du « plus de fluorure = moins de caries » (10).

Une autre tendance fréquente, consiste à minimiser ou à négliger la toxicité du fluorure. Cet ion est un inhibiteur d'une enzyme, l'énolase, de la principale voie métabolique servant à produire l'énergie dont le corps a besoin, la glycolyse. Toutes les cellules de tous les organes d'un corps humain ont besoin d'effectuer cette voie métabolique convenablement. D'autres enzymes importantes sont-elles aussi inhibées par le fluorure, car il y a des points communs entre de grandes familles d'enzymes. Deux auteurs, E.C. Slater et W.D. Bonner (11), notaient dès 1952 que les expériences in vitro tentant de démontrer l'innocuité du fluorure à l'égard d'enzymes importantes étaient mal faites : les proportions d'enzymes et de fluorure utilisées n'étaient pas représentatives des concentrations à l'intérieur de la cellule.

Les partisans de la fluoruration ne mentionnent jamais que le corps maintient la concentration de fluorure dans le sang à une valeur plus basse que celle de l'eau absorbée : entre 0,051 et 0,074 mg/l quand la concentration dans l'eau est de 0,15 mg/l (une valeur bien en deçà de la concentration apportée par la fluoruration) (12). On peut donc faire l'hypothèse que l'accumulation de fluorure dans les os et dans les dents ne serait qu'une façon pour le corps de confiner un poison quand il ne peut pas s'en débarrasser. On peut alors douter que la présence de fluorure soit un besoin pour assurer une bonne structure à l'os et aux dents. Il faut souligner

que le travail effectué par Jardillier et Desmet (12) cité plus haut est d'une qualité remarquable : ils ont employé une technique dite de dopage qui permet de mesurer avec précision des concentrations très faibles de fluorure dans le sérum et ils se sont assuré que la technique donnait des valeurs fiables.

Un dernier exemple illustre que les études menées pour démontrer l'innocuité du fluorure présentent souvent d'évidentes faiblesses : une étude concluait que la fluoruration ne faisait pas augmenter le nombre de décès par maladies cardiovasculaires. Cependant, les auteurs ne mentionnaient pas que le taux global de mortalité avait augmenté là où il y avait eu fluoruration; une donnée pourtant bien facile à voir dans leurs tableaux. Par ailleurs ils ne relevaient pas non plus le fait que les eaux des deux villes différaient pour plusieurs substances dissoutes et pas seulement par le fluorure.

3. FAIBLESSES DE LA POSITION DE LA DSP ET D'ÉQUIPES DE SANTE COMMUNAUTAIRES DU QUEBEC

Au sein de la Direction de la santé publique (DSP) et dans certains départements de santé communautaires du Québec les équipes œuvrant sur le fluorure n'ont pas été à la hauteur de la tâche : incapacité à reconnaître et à corriger leurs erreurs passées, incapacité à mettre à jour leurs connaissances du sujet, incapacité à s'éloigner d'une forme de soutien à la population – on aide en donnant la même chose à tout le monde – conçue au début du XX^{ème} siècle. Il en résulte une façon désuète de faire de la prévention et de plus, basée sur des données fausses.

Voici d'abord un exemple d'erreur factuelle, puis un exemple d'erreur de méthodologie.

Benoît Lafontaine est l'auteur d'un rapport du MAS intitulé « Examen de certains aspects scientifiques de la fluoruration », publié en 1983 et révisé en janvier 1985. À la page 45, l'auteur examinant le cas de l'Asie, écrivait « la fluoruration contrôlée est pratiquée dans plusieurs pays de ce continent, notamment le Japon,... ». Or, la fluoruration a été arrêtée au Japon en 1971. Cette absence de fluoruration était mentionnée par Koichi Kono en 1984 (13). L'erreur pouvait donc être corrigée dans la version révisée du rapport de Benoît Lafontaine. Bien sûr, ce n'est qu'une erreur dans un rapport d'une centaine de pages; mais cette erreur sert admirablement la cause de la fluoruration. Dans les années 1970 le Japon nous était présenté comme le pays qui réussissait tout ce qu'il entreprenait, qui trouvait des solutions intelligentes à tous ses problèmes. Quand les québécois voyaient « Japon », ils pensaient « exemple à suivre ». L'erreur de

monsieur Lafontaine n'était donc pas neutre vis-à-vis de l'information du public sur la fluoruration de l'eau potable.

En 1987 fut publiée une étude comparative sur les enfants de deux villes estriennes, Richmond (eau non fluorée à cette époque) et Windsor (eau fluorée). L'auteur de l'étude avaient trouvé que le taux de carie pour Windsor était inférieur à celui de Richmond (14). Même si le questionnaire utilisé demandait comment la famille était approvisionnée en eau (puits, source, aqueduc, etc.), l'analyse des données ne précise pas si l'on a établi une distinction entre le fait d'être relié à l'aqueduc municipal et le fait de boire l'eau de l'aqueduc. Or, la plupart des résidents de Windsor s'approvisionnaient à une source naturelle, accessible à tous, l'eau de la ville étant imbuvable du fait de son fort goût d'eau de javel. Je tiens ce fait d'une personne élevée à Windsor et dont la famille y était implantée depuis plusieurs générations. Les résidents d'East-Angus agissaient de la même façon; il en était de même à St-Georges-de-Beauce avant qu'une des sources ne soit colmatée pour lotir un terrain. Combien d'études concluant à l'effet protecteur du fluorure sont-elles ainsi basées sur des prémisses fausses ?

Quand des études sont objectives et, de ce fait font part de dangers liés à la fluoruration de l'eau, elles sont peu mises en valeur. Ainsi, une étude comparative, entre 1978 et 1987, d'élèves de Trois-Rivières (eau fluorurée) et de Sherbrooke (eau non fluorurée) n'est pas beaucoup citée par la DSP (15). A-elle jamais fait la une des grands quotidiens ? Or, le travail de Jean-Marc Brodeur et de ses collaborateurs met en relief une fluorose fréquente chez les élèves de Trois-rivières : 58,0 % des enfants fréquentant les écoles privées et 45,6 % chez les enfants des écoles publiques, contre respectivement 30,1 et 31,1 % chez les élèves de Sherbrooke.

La DSP ne s'est jamais beaucoup intéressée à la nocivité du fluorure. Elle fait fi des données montrant que la toxicité du fluorure est augmentée en cas de malnutrition (9, page 324), des observations qui invalident totalement la fluoruration de l'eau potable : on veut fluorurer pour protéger les dents des enfants pauvres, mais on sait bien que la pauvreté a souvent comme première conséquence la malnutrition ! La DSP a aussi minimisé les effets de l'exposition au fluorure sur l'état des malades rénaux, des diabétiques et des personnes dont le métabolisme de la thyroïde ou des parathyroïdes est perturbé (1). Pourtant, n'importe quel médecin généraliste sait que les diabétiques ont un renouvellement du tissu conjonctif et une capacité d'excrétion rénale réduits et, que cet aspect de la maladie affecte gravement leur qualité de vie, même si cela ne les fait pas mourir.

On peut se demander pourquoi la direction de la santé publique a relancé l'idée de la fluoruration en 2005, près de 20 ans après les audiences publiques de la ville de Montréal. Pourquoi n'est-elle jamais intervenue pour s'opposer à la réduction de la gratuité des soins dentaires pour les enfants ?

4- DIFFICULTES INHÉRENTES AU DOMAINE DE LA NUTRITION

Les erreurs commises par les autorités s'occupant de santé communautaire seraient excusables si elles étaient corrigées. En effet, il est très difficile de conseiller les gouvernements et la population en matière de nutrition car cette discipline, par ses caractéristiques, comporte un haut risque d'erreur :

- D'abord, parce que les progrès en nutrition dépendent des avancées d'autres disciplines ;
- ensuite, parce que la nutrition est une discipline qui doit vulgariser, donc enlever de l'information avec le risque de donner des idées fausses ;
- c'est aussi un domaine où il est tentant de confondre une hypothèse de travail avec des faits établis afin de fournir rapidement des idées de solutions à certains problèmes de santé;
- enfin, le personnel œuvrant en santé communautaire veut donner des conseils simples et uniformes à tout le monde alors que la nutrition est une science complexe et que chaque individu doit trouver sa norme.

Ci-après, nous développons et expliquons succinctement la dépendance de la nutrition envers les autres spécialités scientifiques et médicales ; phénomène qui exige de la part des professionnels une mise à jour régulière de leurs connaissances, un esprit critique à l'égard des nouveautés et une formation scientifique à la fois large et profonde.

- La nutrition est une discipline à la remorque des autres spécialités des sciences biologiques, médicales et chimiques. La justesse des avis concernant la nutrition dépend grandement de l'avancement des connaissances en techniques d'analyses, en anatomie, en physiologie, en biochimie, etc.

Par exemple, les méthodes d'analyse chimiques fines ont permis d'acquérir plus de données sur les ions présents dans les eaux naturelles, mais aussi dans le sang et dans les autres compartiments du corps ou même à l'intérieur des cellules. On a ainsi établi le cheminement du fluorure dans le corps, montré l'importance d'ions présents à l'état de traces. Toutes choses impossibles à connaître dans les années 40.

Les progrès en anatomie et en physiologie ont montré que la capacité d'absorption de l'intestin n'est pas la même chez le nourrisson que chez l'enfant ou l'adulte. De plus, la muqueuse intestinale s'adapte à l'apport alimentaire : les nutriments sont moins absorbés quand ils sont abondants dans la nourriture et l'inverse est vrai. Donner en permanence des suppléments d'un nutriment sert à enrichir les eaux d'égout au lieu de profiter à l'individu, car son système digestif en laissera passer davantage.

Le développement de la biochimie, en établissant le rôle des diverses enzymes et l'existence de défauts génétiques qui affectent leur fonctionnement, permet de comprendre que le fluorure perturbe un très grand nombre de processus métabolique. De plus, la biochimie moderne nous a appris que tous les humains n'ont pas des enzymes identiques. La médecine suit de près les défauts génétiques létaux ou perturbant grandement le métabolisme ; mais il y a quantité de personnes avec des enzymes moins performantes que la normale et dont la nutrition devrait être adaptée à leur situation. Actuellement, on doit considérer que chaque individu doit trouver sa norme alimentaire.

Bien des directives nutritionnelles – parfois devenues lois – présentées comme la meilleure solution à un problème dans la première moitié du XX^{ème} siècle, se sont révélées par la suite être des erreurs et ce, pas seulement au sujet du fluorure. Donner la même substance, à la même concentration, à tout le monde comme si tous avaient les mêmes besoins est scientifiquement absurde.

5. Risques sociaux reliés à l'attitude de la DSP

Vers 1980, même si l'on croyait aux vertus du fluorure pour protéger les dents, on pouvait s'interroger sur le bien-fondé d'une administration généralisée de cet ion à l'ensemble de la population : donner du fluorure à chacun et surtout, en tout temps en l'ajoutant à l'eau, apparaissait peu efficace et peut-être dangereux sur la base du simple bon sens.

C'est souvent dans le seul but de vérifier si le fluorure pouvait nuire à une partie de la population que des scientifiques ont commencé des recherches bibliographiques sur cet additif. Découvrir

que le fluorure n'assure même pas une protection contre la carie, en plus de présenter une toxicité non négligeable, amène ces scientifiques à se poser de graves questions : quelle est la qualité des analyses de situation faites par les équipes de la santé publique ? Si l'information donnée par la DSP est mauvaise en matière de fluoruration, pourquoi serait-elle bonne pour les autres domaines touchant la santé ? Est-ce bien prudent de suivre aveuglément les directives données par cette institution ?

On voit immédiatement la gravité et les conséquences sociales néfastes d'une perte de confiance dans les agences et les organismes gouvernementaux chargés d'informer les citoyens. Que se passera-t-il lors d'une prochaine épidémie de maladie infectieuse ? Les citoyens accepteront-ils de faire la queue pendant des heures pour se faire vacciner ? Que se passera-t-il pour les autres polémiques touchant l'environnement et la santé ? Les citoyens accepteront-ils les explications et les conclusions de la DSP au sujet des émissions électromagnétiques, ou de l'ouverture d'une mine d'uranium, ou d'un taux élevé de syndrome de Down en aval d'un cours d'eau ?

Quel que soit son allégeance politique, chaque député et chaque ministre est à même de comprendre qu'un État ne peut pas fonctionner sans des institutions solides, droites et crédibles.

Le caractère opiniâtre de quelques personnes en place à la DSP et leur refus d'accepter les faits scientifiques opposés à leur opinion cause aussi de graves dommages à la science : un jour ou l'autre la vérité éclatera; ce jour-la, une fois de plus, la population dira « les scientifiques se sont trompés, les scientifiques nous ont trompés ». Un scientifique ne peut pas laisser une telle chose se produire. En effet, ceux qui se sont le plus trompés en matière de fluoruration de l'eau ne sont pas les scientifiques; ce sont le plus souvent des professionnels non formés à la méthode scientifique, qui ont tenté de faire de la science sans acquérir les compétences nécessaires et, qui n'ont jamais appris à dire « je me suis trompé ». Cela ne doit pas être passé sous silence, ni être toléré.

CONCLUSION

Il est temps d'abolir le programme de la fluoruration de l'eau potable pour des raisons scientifiques et médicales. D'autres groupes feront la même demande pour des raisons éthiques, environnementales et économiques. Il y a beaucoup de raisons pour remplacer cette mesure coercitive désuète par une aide efficace en santé bucco-dentaire, ainsi que pour faire une éducation à la santé s'appuyant sur l'intelligence des individus plutôt que sur leur passivité.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1- Fluoruration de l'eau potable, Mireille Guay, Audiences publiques de la ville de Montréal, février-mars 1988.
- 2- M.E.J. Curzon (1983), *Journal of dental Research*, 62 (2), 96-99.
- 3- M. Diesendorf (1986), *Search*, 17 (10-12), 256-261.
- 4- R. Ziegelbecker (1981). *Fluoride*, 14, 123-128.
- 5- J. Colquhoun et R. Mann (1986). The Hastings fluoridation experiment : science or swindle ? University of Auckland, *The Ecologist*, 1986, 16 (6), 243-248.
- 6- G. Minoguchi et T. Sato (1964). *Bukletin of stomatology*, univ. Kyoto, 4 45-124.
- 7- J. Colquhoun (1986). Dental objections to fluoridation. NH (National Health) and MRC (Medical Research Council) symposium on fluoridation, Adelaide, 28 août.
- 8- O. Fejerskov et coll. (1982). *Journal of dental Research*, 61, 1305-1310 (special issue).
- 9- *Fluoride and Human Health* (1970). World Health Organization, Genève.
- 10- J. Colquhoun et R. Mann (1986). The Hastings fluoridation experiment : Science or swindle ? *The Ecologist*, 16 (6), 243-248.
- 11- E.C. Slater et W.D. Bonner, 1952. *Biochemica Journal*, 52, 185.
- 12- J-C Jardillier et G. Desmet (1973). *Clinica chemica acta*, 47, 357-360.
- 13- K. Ono et coll. (1984). *Industrial health*, 22, 33.
- 14- Charles Tessier, Effet de la fluoruration de l'eau à Windsor (Québec), depuis 7 ans sur les enfants de 6 à 7 ans, *Journal dentaire du Québec*, XXIV, janvier 1987.
- 15- Jean-Marc Brodeur, Amid I. Ismail, Charles Tessier, Prévalence des caries et fluorose dentaire dans les villes fluorurées et non fluorurées du Québec, septembre 1990.
<http://www.santecom.qc.ca/bibliothequevirtuelle/santecom/35567000017712.pdf>

FLUORATION DE L'EAU POTABLE

AUDIENCES PUBLIQUES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

FÉVRIER-MARS 1988

Document informatisé : avril 2012

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR

MIREILLE GUAY, Ph.D.

SHERBROOKE

RÉSUMÉ

À la lumière des données scientifiques anciennes et récentes, nous évaluons la fluoruration de l'eau potable du point de vue de l'efficacité dans la prévention de la carie et de l'ostéoporose, et du point de vue de la toxicité pour certains sous-groupes de la population. Nous expliquons également pourquoi la population est majoritairement favorable à la fluoruration, alors que l'opinion des scientifiques à l'égard de cette mesure est en train de s'inverser.

PRÉSENTATION DE L'AUTEURE

Ingénieur-chimiste diplômée de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier, je suis aussi titulaire d'une maîtrise de l'université de Montpellier.

En 1975 l'université de Sherbrooke m'a décerné un Ph.D. en chimie organique. Mes travaux de recherche avaient été effectués dans le laboratoire du professeur Pierre Deslongchamps, prix Marie-Victorin en 1987, qui reçut aussi le prix scientifique du Québec en 1972 lorsque j'étais dans son laboratoire.

Après mon Ph.D. j'ai travaillé durant onze ans comme assistante de recherche en biochimie, à la faculté de médecine de l'université de Sherbrooke. Pendant cette période j'ai été chargée de plusieurs cours de biochimie à la faculté des sciences de cette même université.

Je me suis intéressé de près au dossier de la fluoruration de l'eau potable, lorsque la ville de Sherbrooke s'est proposé d'appliquer cette mesure. Ayant pour but de veiller à mon propre bien-être et à celui de mes enfants, j'ai mis dans l'étude de ce problème toutes mes connaissances de chimiste et de biochimiste, toute la rigueur de pensée et d'analyse que m'inculquèrent mes professeurs. À présent en me prononçant contre la fluoruration de l'eau potable, j'ai le sentiment que je contribue non seulement à assurer la santé de mes proches, mais aussi à éviter la généralisation d'une mesure scientifiquement absurde.

INTRODUCTION

La fluoration de l'eau potable constitue une mesure de médecine préventive. On devrait donc lui appliquer les critères d'acceptation qui s'appliquent aux médicaments : le produit doit démontrer son absence de toxicité et le produit doit démontrer son efficacité. Cette précaution est d'autant plus nécessaire que la prise de fluorure sera imposée à tous les citoyens, ce qui n'est jamais le cas d'un médicament.

Pour évaluer le premier critère, l'absence de toxicité, nous examinerons dans un premier temps les effets de la fluoration de l'eau potable sur différents sous-groupes de la population montréalaise.

Puis, nous résumerons l'opinion scientifique actuelle sur le rôle du fluorure dans la prévention de la carie, afin de voir si cet additif répond au deuxième critère, celui de l'efficacité. Enfin, nous regarderons comment et pourquoi les québécois sont majoritairement en faveur de la fluoration de l'eau potable.

I- EFFETS DU FLUORURE SUR LA POPULATION DE MONTRÉAL

1- La fluoration de l'eau potable servira¹ pour 266 400 enfants.

Rappelons tout d'abord que les études de H.T. Dean (1) et d'autres scientifiques ont généralisé l'opinion selon laquelle 1 ppm (1 milligramme par litre) de fluorure dans l'eau potable prévient la carie. Ce rôle protecteur s'exerce essentiellement si la prise d'eau fluorée se fait avant l'âge de 14 ans (2).

La population du Montréal métropolitain en 1985 peut être représentée par catégorie d'âge (3) comme dans la figure 1 en annexe. Cela nous permet de voir que la fluoration de l'eau potable servirait à 334 291 enfants de 0 à 14 ans, soit 1/6^{ème} de la population. Mais n'oublions pas que selon les partisans de la fluoration eux-mêmes, la mesure n'est nécessaire que pour les

¹ « servirait », en supposant que le fluorure réduit la carie; or, il est maintenant démontré que le fluorure a usurpé le rôle de protecteur des dents. (note de l'auteure, avril 2012)

enfants de milieu défavorisé. En effet, pour les autres, une saine alimentation, un brossage et un examen régulier des dents constituent des moyens de prévention suffisants.

Il y a à Montréal 53 280 enfants de 0 à 14 ans bénéficiaires d'aide sociale (3). Si l'on multiplie par 5 pour tenir compte des familles où le salaire des parents est faible, cela donne 266 400 enfants pour lesquels la fluoruration serait bénéfique (figure 2 en annexe, partie pointillée). Mais cela veut dire aussi qu'elle sera inutile pour 1 741 309 personnes.

2- La fluoruration à 1 ppm sera nocive pour plusieurs groupes de personnes.

De l'ensemble de la littérature scientifique, il ressort que des individus buvant la même eau fluorée n'ont pas tous le même taux de fluorure sanguin (4). Or, dès que la concentration dans le sang dépasse la normale, cela traduit l'incapacité des reins à excréter une quantité convenable de fluorure. Une des conséquences sera l'accumulation excessive de fluorure dans les dents, les os et éventuellement l'aorte et les reins (5, page 101).

Plusieurs catégories de personnes présentent une élévation du fluorure sanguin ou urinaire par rapport à la normale :

- Les diabétiques parce qu'ils excrètent moitié moins de fluorure qu'un individu normal (6).
- Les personnes souffrant de maladies rénales (7); pour elles le fluorure sanguin atteint 3,5 à 5 fois la normale.

Remarque

Des publications font état de concentrations normales de fluorure dans le sang de malades rénaux. Cela se produit quand une hyperparathyroïdie s'établit comme suite à la maladie rénale. Ces cas particuliers ont été habilement utilisés par les partisans de la fluoruration pour prétendre à l'absence de toxicité du fluorure.

- Les buveurs de thé, car le thé contient en moyenne 97 ppm de fluorure (5, page 33).

- Le personnel médical (médecins et techniciens anesthésistes, infirmières en salle d'opération) travaillant avec des anesthésiques fluorés (7).

Ajoutons que la capacité à éliminer un excès de fluorure dépend aussi du régime alimentaire (végétarien ou carné) et du bon ou mauvais fonctionnement métabolique parce qu'elle dépend de l'acidité de l'urine (9).

Enfin, les personnes souffrant d'hypothyroïdie (1 cas pour 4480 naissances) sont plus facilement atteintes de fluorose dentaire (2, page 436).

Il y avait au Canada 290 000 diabétiques connus en 1966 (10); rapporté à la population de Montréal en 1985, cela donne 29 090 individus. Ce chiffre ne tient pas compte des diabétiques non répertoriés (300 000 au Canada en 1966) et d'autres façons de faire les estimations donnent un nombre plus élevé.

Il y avait à Montréal en 1985, 1 341 771 personnes de 25 ans et plus. Même si seulement 10 % d'entre elles boivent du thé, cela fait 133 177 individus qui auront trop de fluorures si on en ajoute à l'eau potable.

On estime qu'aux États-Unis un américain sur 600 sera bientôt sous dialyse ou aura subi une greffe du rein; rapporté à Montréal nous obtenons 3346 personnes. Mais ce nombre n'estime que les cas graves de maladies rénales. En fait, dès après 50 ans, la capacité du rein à excréter le fluorure diminue. Le fluorure serait donc déconseillé pour toutes les personnes âgées, soit 514 594 individus (en retirant diabétiques, insuffisants rénaux et buveurs de thé comptés précédemment).

Dès à présent, sans même chiffrer le nombre d'anesthésistes et d'hypothyroïdiens, nous pouvons établir le bilan suivant, représenté aussi par la figure 2 :

Dans la ville de Montréal, la fluoration de l'eau potable à 1 ppm de fluorure			
serait bénéfique pour	sera nocive pour	sera déconseillée pour	sera inutile pour
266 400	166 613	514 594	1 060 102
personnes	personnes	personnes	personnes

REMARQUE

Les évaluations ont toujours été faites en essayant de sous-estimer le nombre de personnes pour lesquelles le fluorure est nocif. Nous avons aussi passé sous silence le fait que le fluorure est un inhibiteur de la glycolyse et peut donc affecter le fonctionnement normal des globules rouges : le fluorure nuirait aussi aux personnes anémiées, à celles qui souffrent de maladies respiratoires obstructives et de maladies héréditaires de l'hémoglobine et de la glycolyse.

3- Quel sera le bilan de la fluoration de l'eau potable ?

Nous pouvons maintenant nous poser la question suivante : si la décision de fluorer l'eau potable de Montréal est prise, à quelle concentration le sera-t-elle ? Pour que les diabétiques aient un taux normal de fluorure sanguin ? Ou pour que les malades rénaux aient un taux normal de fluorure ? Ou encore pour que les autres, les gens normaux aient un taux normal de fluorure dans le sang ?

Si l'on ajuste à 1 ppm le fluorure dans l'eau potable, qui paiera l'installation et l'entretien d'adoucisseurs d'eau pour les 166 613 personnes qui souffriront de façon certaine de la fluoration de l'eau potable ? La location d'un adoucisseur d'eau coûte environ 20 \$ par mois; le coût total dépasserait donc 39 000 000 \$ par année. En 1985 les services dentaires remboursés par la RAMQ se sont élevés à 32 723 245 \$ au total pour le Montréal métropolitain (3). Où seront les économies ?

De plus, le but visé ne sera même pas atteint. En effet, quand il y a malnutrition, et en particulier déséquilibre dans les rapports calcium/magnésium/phosphate/vitamine C, le fluorure ne peut pas jouer son rôle protecteur contre la carie, car la biosynthèse des os et des dents ne se fait pas convenablement (2 et 5 page 324). Or, s'il y a des enfants mal nourris à Montréal, une bonne partie d'entre eux se trouve dans les milieux défavorisés, soit la clientèle même visée par la fluoration de l'eau potable.

II- EN 1986 LES SCIENTIFIQUES NE CROIENT PLUS QUE LE FLUORURE PROTÈGE DE LA CARIE

Bien avant 1975 les scientifiques s'étaient interrogé sur la toxicité du fluorure et nous en avons vu quelques aspects dans les paragraphes précédents. Après 1975 c'est l'efficacité même du fluorure comme agent de prévention de la carie et de l'ostéoporose qui est remise en question. Pour cela les scientifiques ont soit procédé à de nouvelles expériences, soit réexaminé attentivement les anciennes données. Quelles ont été leurs conclusions ?

1- Le fluorure à lui seul ne peut pas protéger contre la carie. Ainsi, dans la ville de Yamashina au Japon (11) le nombre de carie a augmenté chez les enfants de 11-13 ans malgré 11 années de fluoration de l'eau potable. Le nombre de caries est passé de 1,67 à 2,55.

2- Dans plusieurs études on relevait un taux de caries plus faibles dans les villes ayant peu de fluorure dans leur eau, que dans les villes avec un taux de fluorure « optimal ». C'est le cas de Christchurch (12), la seule ville de Nouvelle-Zélande qui n'ait pas fluoré son eau potable. Les enfants de 11-13 ans y ont moins de caries que dans n'importe quelle autre ville du pays ayant fait la fluoration. Des résultats comparables ont été obtenus au Danemark (13) et en Australie.

3- Beaucoup d'études montrant l'effet protecteur du fluorure ont été mal faites; en particulier, les groupes-contrôles sont souvent mal choisis (16-b). Dean lui-même a reconnu (15)

que son étude portant sur 21 villes américaines ne répondait pas aux critères modernes de statistique.

Le cas de l'étude menée à Hastings en Nouvelle-Zélande est pire : Colquhoun et Mann (14) ont découvert que les expérimentateurs ont changé leur protocole expérimental pour pouvoir présenter une réduction du nombre de caries qui soit parallèle à la concentration en fluorure.

4- Dans tous les pays industrialisés la carie a régressé, avec ou sans fluoration d'eau potable (15, 16). Ce phénomène s'est produit aux États-Unis, en Grande-Bretagne, dans les pays scandinaves, en Hollande, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

5- Quand il y a fluoration naturelle de l'eau potable, c'est la présence d'ions autres que le fluorure qui semble exercer un effet protecteur pour les dents. Une publication de 1983 (17) mentionne qu'à Fort-Recovery (Ohio) l'augmentation du strontium dans l'eau expliquerait la baisse de caries observée dans cette ville; tandis qu'à Portsmouth (Ohio) le faible taux de strontium combiné à la présence de 1 ppm de fluorure se traduit par une augmentation du nombre de caries.

6- La thèse voulant que le fluorure protège contre l'ostéoporose, cette maladie des femmes âgées, est contredite par de multiples publications récentes.

III- POURQUOI LES QUÉBÉCOIS SONT-ILS EN FAVEUR DE LA FLUORATION DE L'EAU ?

La principale raison est que, pendant de longues années, les partisans de la fluoration de l'eau potable ont été extrêmement actifs dans la propagation de leur idée. Faisant partie de départements de santé communautaire, d'organismes gouvernementaux ou para-gouvernementaux de la santé, ils disposaient de temps, d'argent et de moyens techniques pour cela. Pendant ce temps, les scientifiques ayant des connaissances fondamentales en biochimie et compétents pour évaluer le dossier du fluorure, devaient consacrer tout leur temps à leurs propres projets de recherche. Étant souvent des professionnels de la santé, les partisans de la fluoration

jouissaient aussi auprès de la population, des édiles et des politiciens, d'un prestige difficile à concurrencer.

Ont-ils été à la hauteur de leur prestige et des moyens qui leur ont été fournis ? Il me sera permis d'en douter. Ainsi ils semblent tout ignorer de l'accumulation de données scientifiques récentes qui déniaient au fluorure son effet protecteur contre la carie et l'ostéoporose. Quand leurs rapports contiennent des erreurs, celles-ci ne sont jamais corrigées. Je citerai l'exemple suivant : Benoît Lafontaine est l'auteur d'un rapport du MAS intitulé « Examen de certains aspects scientifiques de la fluoration », publié en 1983 et révisé en janvier 1985. À la page 45, l'auteur examinant le cas de l'Asie, écrit « la fluoration contrôlée est pratiquée dans plusieurs pays de ce continent, notamment le Japon, ... ». Or, la fluoration a été arrêtée au Japon depuis 1971. Cette absence de fluoration était mentionnée par Koichi Kono en 1984 (18). L'erreur pouvait donc être corrigée dans la version révisée du rapport de Benoît Lafontaine. Bien sûr, ce n'est peut-être qu'une erreur dans un rapport d'une centaine de pages; mais cette erreur sert admirablement la cause de la fluoration. Depuis quelques années le Japon nous est présenté comme le pays qui réussit tout ce qu'il entreprend, qui trouve des solutions intelligentes à tous ses problèmes. Quand les québécois voient « Japon », ils pensent « exemple à suivre ». L'erreur de monsieur Lafontaine n'est donc pas neutre vis-à-vis de l'information du public sur la fluoration de l'eau potable.

Si donc les québécois sont en faveur de cette mesure, c'est parce qu'ils ont reçu des personnes ayant le privilège de les informer, une information tronquée et biaisée. Ceux qui ont mal informé l'ont-ils fait par légèreté professionnelle ou par une volonté délibérée ? Je ne puis en juger. Mais la vigueur qu'ils ont déployée pour affirmer la validité de leur point de vue m'amène à citer François Jacob, prix Nobel de médecine :

« Rien n'est plus dangereux que la certitude d'avoir raison. Rien ne cause autant de destruction que l'obsession d'une vérité absolue ».

Mireille Guay, Sherbrooke, Québec

BIBLIOGRAPHIE

- 1- H.T. Dean (1945), in Fluorine in dental public Health. W.J. Gies ed., Institute of clinical oral Pathology, 19-30.
- 2- R.D. Gabovich et G.D. Ovrutskiy (1975). Fluorine in Stomatology and Hygiene, NIH.
- 3- Régie de l'Assurance- maladie du Québec. Statistiques annuelles, 1985.
- 4- J. Jardillier et G. Desmet (1973). Clinica Chimica Acta, 47, 357-363.
- 5- Fluoride and Human Health (1970). World Health Organization, Genève.
- 6- H. Hanhijarvi (1975). Fluoride, 8 (4) , 198-207.
- 7- a- D.R. Taves et coll. (1968). Trans. Amer. Soc. artif. intern. Org., 14, 412.
b- Mernagh (1977). J. appl. Radiation Isotopes, 28 , 581-583.
- 8- D. Rose et J-P. Marier (1977). Environmental Fluoride, CNRC, Ottawa.
- 9- J. Ekstrand et coll. (1982). Acta pharmacol. toxicol., 50, 321-325.
- 10- Status of diabete in Canada (1985). Compte-rendu d'un congrès tenu à Montebello par Santé et Bien-Être social du Canada.
- 11- G. Minoguchi et T. Sato (1964). Bull. stomat., univ. Kyoto, 4, 45-124.
- 12- J. Colquhoun (1986). Dental objections to fluoridation. NH and MRC symposium on fluoridation, Adelaide, 28 août.
- 13- O. Fejerskov et coll. (1982). J. dent. Res., 61, 1305-1310 (special issue).
- 14- J. Colquhoun et R. Mann (1986). The Hastings fluoridation experiment : science or swindle ? University of Auckland, preprint et The Ecologist, 1986, 16 (6), 243-248.
- 15- R. Ziegelbecker (1981). Fluoride, 14, 123-128.
- 16- a- M. Diesendorf (1986). Nature, 322, 125-129.
b- Même auteur (1986). Search, 17 (10-12), 256-261.
- 17- M.E.J. Curzon (1983). J. dent. Res., 62 (2), 96-99.
- 18- K. Kono et coll. (1984). Industrial Health, 22, 33.

Référence supplémentaire non citée dans le mémoire : L.W. Greenberg et coll. (1974) Pediatrics, 54 (3), 320-322.

Cas de deux enfants atteints de diabète insipide (insuffisance rénale) et qui présentaient une fluorose avancée à cause d'eau potable fluorée à 1 ppm (1 mg/litre).

FIGURE 1
POPULATION DU MONTREAL METROPOLITAIN PAR CATEGORIES D'AGE EN 1985

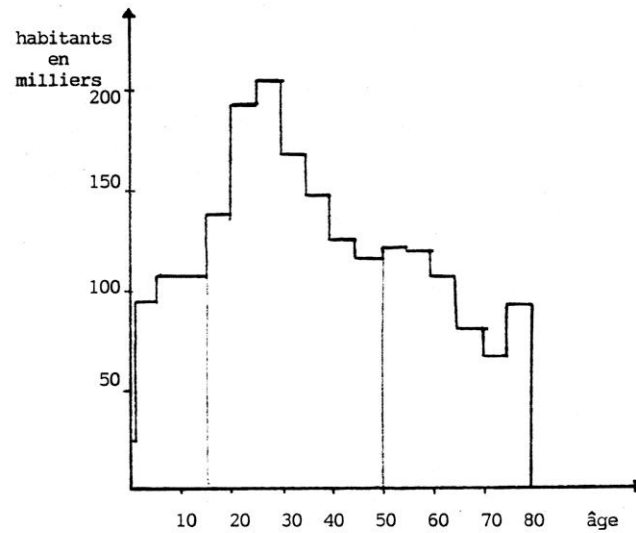


FIGURE 2
EFFETS DU FLUORURE ET SOUS-GROUPES DE POPULATION

